



HAL
open science

Politiques urbaines et recompositions identitaires en contexte postcolonial.

Clémence Léobal

► **To cite this version:**

Clémence Léobal. Politiques urbaines et recompositions identitaires en contexte postcolonial.. [Rapport de recherche] Ministère de la Culture et de la Communication; Direction Générale des Patrimoines, Département du pilotage de la recherche. 2014. hal-01340256

HAL Id: hal-01340256

<https://hal.science/hal-01340256>

Submitted on 30 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Ministère de la Culture et de la Communication
Direction Générale des Patrimoines
Département du pilotage de la recherche
Allocations de formation et de recherche en ethnologie de la France 2012-13

Rapport de recherche

Février 2014

Politiques urbaines et recompositions identitaires en contexte post-colonial : les marrons à Saint-Laurent du Maroni (1975-2012)

Clémence Léobal

Doctorante en sociologie (Cerlis/IRIS)

Université Paris-Descartes, Sorbonne Paris Cité

Sous la direction d' Anne Gotman (Paris-Descartes, Cerlis) et de Benoît de L'Estoile (EHESS, Iris)

Introduction	5
I. Catégoriser pour mieux déloger	11
A) Les premiers marrons de la ville.....	11
a) La naissance des quartiers marrons des berges	11
b) La production d'une appartenance pan-maronne en ville	12
B) Le projet de déplacement des marrons des berges : des « primitifs » aux étrangers. 13	
a) Un projet conçu pour des populations « tribales ».....	13
b) La nécessaire redéfinition de la population ciblée en fonction de sa nationalité... 18	
c) La marge de manœuvre des habitants pour co-définir leur catégorisation	22
C) La réception du projet de délogement par les marrons.....	24
a) La contestation du modèle architectural par les marrons.....	25
b) Le rejet des revendications des marrons par la commission.....	28
II. Indésirables réfugiés, indésirables marrons	31
A) Une guérilla de marrons urbains.....	33
a) Des combattants motivés par la lutte contre la stigmatisation des marrons.....	33
b) L'aspect identitaire de la rébellion marronne	34
B) Des réfugiés "provisoires" et indésirables	37
a) De l'enthousiasme du Plan Vert à l'accueil réticent des réfugiés de 1986	38
b) Les discours associant les réfugiés à l'insécurité	39
C) Des habitants marrons indésirables en centre-ville	41
a) L'amalgame entre réfugiés et marrons	42
b) Les conséquences spatiales des catégorisations: la relégation en périphérie.....	44
III. Une non-patrimonialisation de l'habitat marron	47
A) Démolition des bidonvilles et patrimonialisation du Camp de la Transportation	48
a) La "découverte" progressive du patrimoine du Camp de la Transportation	49
b) La rénovation du patrimoine et l'éradication des bidonvilles par Léon Bertrand ..	50
B) L'effacement des traces du passé migratoire marron.....	54

Archives consultées.....	56
Sigles utilisés.....	57
Bibliographie.....	58

Introduction

Saint-Laurent-du-Maroni est aujourd'hui une ville peuplée en grande partie de descendants de marrons du Surinam. Ces derniers restent pourtant sous-représentés dans l'élite locale, tant politique qu'économique, aujourd'hui essentiellement constituée de métropolitains et de créoles¹. Depuis la fin du XIXe siècle, ces populations étaient qualifiées de « primitives », « sauvages », voire « indigènes » par l'administration française : elles étaient assimilées par la population guyanaise du littoral aux amérindiens – bien qu'ils ne soient pas autochtones : cette qualification renvoie à leur mode de vie sylvicole en amont des fleuves, en marge de la société coloniale du littoral guyanais. Cette vision des marrons se perpétue après la départementalisation. L'Etat français crée en 1952 le service des populations primitives, relevant de la sous-préfecture de l'Inini à Saint-Laurent-du-Maroni : ce service était destiné aux marrons et amérindiens. Faisant figure de migrants pauvres, les marrons souhaitant travailler à Saint-Laurent-du-Maroni habitaient alors des maisons sur pilotis le long de la berge du Maroni, sur la fine bande de terre jouxtant l'ancienne prison. Ces implantations provisoires devinrent, année après année, de denses quartiers en partie construits sur l'eau, regroupant des habitants de tous les groupes marrons². Disqualifiés par les habitants du bourg, qui les appelaient alors « Bosch », les marrons de différentes *nasi* forgent une nouvelle appartenance pan-marronne dans ces franges urbaines (Bilby, 1990). La fabrique de la ville est un prisme à travers lesquels ces processus d'identifications changeantes sont observables.

Les marrons sont actuellement souvent désignés par le terme “Bushinenge” (“personnes de la forêt” en *bushinenge tongo*). Ce terme relativement récent succède à beaucoup d'autres que les non-marrons utilisaient pour parler des marrons à Saint-Laurent du Maroni comme “Bosh” ou “Boni”. Dans leur langue, les marrons se désignent eux-mêmes par le terme *Bushikondesama* (personnes de l'intérieur), mais surtout d'après les six groupes d'identifications apparus à l'époque du marronnage (*nasi*) : les Saamaka, Matawai et Kwinti, dont les territoires traditionnels se trouvent sur le fleuve Suriname, et les Ndjuka, Aluku et Paamaka, originaires du bassin du Maroni. Cette répartition géographique correspond à une différence linguistique entre les locuteurs du *bushinenge tongo*, de la région du Maroni, et ceux du *Saamaka* du Centre du Surinam.

Les marrons Ndjuka, Aluku puis Paamaka s'étaient implantés à partir du XVIIIe siècle sur les rives du fleuve Maroni, alors en marge des colonies européennes du Surinam et de la Guyane française. Après la création des colonies du Bas-Maroni (Albina en 1851 et Saint-Laurent-du-Maroni, colonie pénitentiaire, en 1857), les marrons s'inscrivaient dans les réseaux d'échange vers le littoral, notamment en tant que piroguiers dans le commerce de l'or. Certains Ndjuka s'installèrent sur le littoral surinamais, dans la région de la Cottica, pour y travailler le bois puis la bauxite. Ils

¹ Les créoles sont en Guyane les descendants d'esclaves libérés lors de l'abolition en France, francophones et métissés avec des populations d'origines diverses (chinoises, indienne, européenne...)

² Non seulement les Ndjuka, Paamaka et Aluku originaires du Maroni, mais aussi des Saamaka venus du Centre du Surinam.

commencèrent à immigrer vers Saint-Laurent-du-Maroni dans les années 1950, après le déclin de l'orpaillage et la fermeture du bague. Les Aluku sont par ailleurs les seuls à avoir été reconnus comme alliés à la France depuis 1892, contrairement aux autres groupes considérés comme hollandais puis surinamais – même si beaucoup d'entre eux ont acquis la nationalité française.

Les sociétés marronnes sont un sujet classique de l'anthropologie (Herskovits and Herskovits 1934, Bastide 1972). Néanmoins, ils sont surtout été étudiés dans leurs territoires ruraux, et non en ville (Thoden van Velzen and Wetering, 1988, Price R., 1983; Price S., 1987, Hurault, 1965, Vernon, 1992, Hoogbergen, 1990, Moomou, 2009). La littérature s'intéressant à leurs migrations vers la ville s'inscrivaient souvent dans un registre de dénonciation de l'acculturation urbaine (Hurault, 1985 ; Delpech, 1993). Depuis les années 1990, les Price ont travaillé sur la migration des Saamaka vers la Guyane (Price, 2007). Jean Moomou a analysé le processus d'intégration des Bonis à la Guyane française (2007), tandis que Jean-Yves Parris (2011) a étudié l'impact de l'émigration sur la politique coutumière Ndjuka.

Cette recherche se propose d'analyser les politiques urbaines comme étant le produit des catégorisations mises en œuvre par les différents acteurs, et comment ces politiques contribuent à leur tour à forger des catégories socio-raciales. Ainsi, je prendrai comme objet d'étude deux grands types de politiques urbaines menées à Saint-Laurent du Maroni : les politiques d'habitat et celles d'accueil des réfugiés. Dans les années 1970, l'Etat et la municipalité s'émeuvent des conditions de vie dans les quartiers des berges devenus surpeuplés, et envisagent de déplacer leurs habitants. Ce projet n'est mis en œuvre qu'à partir de 1985 : les habitants sont progressivement relogés dans le nouveau quartier de la Charbonnière, au Sud de la ville. Leurs quartiers des berges du fleuve sont « éradiqués », selon le terme urbanistique employé. Cette politique de démolition s'accompagne de la patrimonialisation des vestiges de l'Administration Pénitentiaire. La politique de relogement est conçue en termes ethnicisés : la Direction Départementale de l'Équipement aménage le site de relogement de manière « adaptée » à une supposée culture marronne en perdition, s'inscrivant ainsi dans une vision folklorisante du « village » marron. Cette opération impose des distinctions entre ethnies marronnes d'une part, et entre nationaux et étrangers de l'autre, et assigne ainsi de nouvelles définitions identitaires aux marrons. De plus, la guerre civile surinamaïse de 1986, déclenchée par une guérilla marronne, provoque l'afflux de dix mille réfugiés, pour la plupart marrons, à Saint-Laurent du Maroni – qui comptait alors autant d'habitants. Cet afflux de réfugiés, pour la plupart marrons, nécessite la mise en œuvre d'un plan d'urgence : ceux d'entre eux qui n'ont pas pu se faire héberger dans les quartiers de la ville sont placés dans des camps de réfugiés, à l'extérieur de la ville. Les marrons forment désormais la majorité de la population urbaine, mais sont souvent perçus comme des réfugiés envahissants et illégitimes. Par la suite, l'accélération des migrations vers Saint-Laurent du

Maroni après 1986 induit par la poursuite des implantations non planifiées. La politique d'habitat est dès lors menée dans l'urgence, à l'aide d'opérations successives permettant de déplacer les habitants en périphérie. Ces quartiers récents ne donnent pas à voir l'ancienneté de la migration marronne en ville, ni l'organisation par clans qui structurait les quartiers démolis.

Ces deux types de politiques – d'habitat et d'accueil de réfugiés – sont menées de manière disjointes, pour des populations marronnes *a priori* distinctes : les habitants de longue date des berges du Maroni pour la première, et les réfugiés provenant de l'Est du Surinam pour la seconde. Pourtant, dans les archives de la subdivision de la Direction Départementale de l'Équipement (actuelle Deal), alors en charge de leur application, les dossiers sur la Charbonnière et ceux sur les camps de réfugiés sont mélangés : au moment de leur classement dans les années 2000, ils ont été placés ensemble. Il ne s'agit pas d'une simple erreur de classement : elle témoigne du rapprochement opéré *a posteriori* entre réfugiés et habitants marrons des berges sous la même étiquette ethnicisée. Mon hypothèse est que les années 1980 sont une période d'évolution des catégories ethniques assignées aux marrons par les autorités publiques : ceux-ci, autrefois considérés comme autant de « tribus », sont désormais réunis sous une même étiquette ethnicisée, tout en étant officiellement désormais appréhendés via le droit des étrangers, qui tient compte de leur nationalité ou titre de séjour.

Cette recherche se propose d'analyser la façon dont les catégories socio-raciales sont cristallisées à travers des politiques urbaines (Backouche *et al*, 2011). En Guyane, le concept d' « ethnie » est fréquemment utilisé, assignant à toute personne une appartenance précise (Jolivet et Collomb, 2008). J'utiliserai plus volontiers le concept de catégories socio-raciales qui permet d'insister sur leur construction. En France, les relations interethniques ont longtemps été ignorées, en dépit de travaux pionniers comme ceux de Roger Bastide sur le Brésil (Cuhe 1998). Théorisé par Max Weber (1922), puis dans les années 1960 par les sociologues Nathan Glazer et Daniel Moynihan (1963, 1975), et l'anthropologue Frederik Barth (1995), l'ethnicité permet d'analyser les stratégies mises en œuvre par les minorités ethniques. On distinguera les appartenances marronnes en contexte urbain des assignations identitaires, à l'aide des distinctions proposées par Martina Avanza et Gilles Laferté (2005). Les catégories socio-raciales appliquées aux marrons évoluent dans le temps : à la qualification de « population primitive » s'ajoute la stigmatisation d'immigrés étrangers.

En France, des sociologues comme Sylvie Tissot et Franck Poupeau (2005) ont mis en évidence la genèse des catégories de la réforme urbaine et à analyser ce qu'elles produisent dans la réalité sociale. Ainsi, les catégories socioprofessionnelles, ethniques, raciales, nationales, ou encore les statuts de réfugié ou d'immigré sont alternativement mobilisés par les décideurs des politiques urbaines pour désigner les marrons. Ces derniers sont dans un premier temps traités comme des populations tribales devant être regroupées dans des villages sur le modèle des villages amérindiens créés par le service indien dans les années 1950. Au cours des années 1980, ils sont assimilés aux étrangers immigrés, pour lesquels des politiques spécifiques sont conçues. Ces catégorisations fluctuantes proviennent non seulement des assignations identitaires, mais aussi des discours que les marrons produisent sur eux-mêmes, via leurs intermédiaires.

L'étude conjointe des politiques d'habitat et d'accueil des réfugiés menées dans les années 1980 fait ressortir l'émergence d'une catégorisation commune à ces personnes, vues comme appartenant à un même groupe. De fait, les habitants marrons des berges pouvaient alors avoir des liens étroits, de parenté ou d'interconnaissance, avec les populations marronnes du Surinam. Il n'était pas non plus nouveau de regrouper les marrons sous une même appellation : à l'époque de l'orpaillage, et jusqu'aux années 1980, on désignait couramment sous le terme « Bosh », ou encore « Noirs primitifs », l'ensemble des marrons. Toutefois, les années 1980 constituent un tournant en matière de catégorisation des marrons : ils passent progressivement, aux yeux des autorités, du statut de « primitifs » inoffensifs et locaux, à celui de migrants étrangers ou naturalisés, voire de réfugiés envahissants et illégitimes.

Cette évolution du contenu associé à cette catégorie par les autorités publiques n'est pas sans lien avec la naissance, à la même époque, d'un sentiment d'appartenance pan-marron et urbain chez les habitants des berges de Saint-Laurent-du-Maroni. Du fait de l'expérience commune de la migration en ville, une identification pan-marronne voit le jour. Ainsi, dans les camps mes réfugiés se désignent eux-mêmes comme des *loweman*, terme Ndjuka qui signifie « réfugiés », mais se réfère aussi à l'époque du marronnage : un journal en hollandais et *sranan tongo* édité par le responsable des réfugiés de Charvein, est ainsi intitulé « Loweman boskopu » (nouvelles des réfugiés)³. En parallèle, dans les quartiers marrons des berges, vivant en marge du reste de la ville, une culture urbaine pan-marronne émerge,

³ Arch. Sous-pref, Non Classées, Boite Baraud 22, Lettres de réfugiés, Loweman Boskopu

notamment autour des groupes d'aleke composés de jeunes marrons de clans et de *nasi* différents, et des soirées dansantes, dans lesquelles tous les marrons se retrouvent (Bilby 1990). Une équipe de football composée de marrons de tous les groupes est également créée dans le quartier des berges de la Roche Bleue. Ses dirigeants créent en 1986 l'association *SOS Noirs marrons*, qui promeut la culture des marrons dans leur ensemble, l'amélioration du quartier de la Charbonnière, ou encore défend l'intégration des réfugiés en Guyane⁴. Par ailleurs, les rebelles marrons qui créent le Jungle Commando en 1986 portent également un discours unificateur de tous les groupes marrons contre la dictature. Ainsi, différents porte-paroles des marrons en général se font entendre à cette période.

Mon projet consiste à analyser ces catégories, produites non seulement par des décideurs non-marrons, mais aussi par les habitants : il s'agit non seulement de montrer comment les dénominations du soi sont produites, mais aussi d'analyser l'évolution des catégories à travers lesquelles les autorités publiques appréhendent ces habitants. En m'appuyant sur des entretiens avec les acteurs politiques de l'époque, mais aussi sur une analyse des archives de la subdivision de la Direction Départementale de l'Équipement, de la mairie et de la sous-préfecture, je souhaiterais ici mettre en évidence les processus de catégorisation à l'œuvre dans le cadre des politiques de déplacement d'habitants ou d'accueil de réfugiés, ainsi que leurs effets. James Scott (1998) a montré comment l'État avait construit des outils permettant de rendre la société « lisible », tels que des recensements ou des cartes, pour asseoir sa domination. Ici, les différentes catégorisations appliquées aux habitants permettent aux autorités d'appréhender et de contrôler la population des marrons, mais aussi de les marginaliser spatialement dans l'espace urbain. Comment ces politiques de relégation spatiale mobilisent-elles des catégories ethnico- raciales et nationales, inspirées des pratiques de contrôle des migrations, mais aussi de la littérature ethnologique ou encore des discours par lesquels les leaders marrons s'auto-identifient dans leurs interactions avec les autorités?

La mise en œuvre du projet de déplacement des marrons des berges implique une redéfinition des populations concernées, qui doivent être classifiées selon leur nationalité, et non plus selon leur ethnie. L'arrivée des réfugiés et la mise en place des camps se traduisent par l'émergence de sentiments d'hostilité envers ces arrivants, considérés comme des envahisseurs. Par la suite, l'amalgame entre marrons et réfugiés aboutit à une vision de l'ensemble des marrons comme étant indésirables sur le territoire de la commune, comme le

⁴ Entretien avec Abollo Awasai, 18 mai 2011

montre l'évolution des politiques d'habitat à la fin de la guerre surinamaïse. Les politiques urbaines ont enfin des conséquences sur les traces visibles du passé de la ville : elles accordent ou non à des groupes sociaux le droit « d'être quelque part »⁵. L'argument du patrimoine est utilisé comme une arme pour justifier l'éviction des marrons du centre-ville. Du fait d'un usage politique du passé du bague, le centre-ville a été expurgé de toute présence marronne. Lorsque l'écrivain créole martiniquais Patrick Chamoiseau publie un recueil photographique sur les vestiges du bague en 1994, il ne donne pas à voir l'occupation des lieux par des marrons, préférant montrer des lieux déserts⁶. Patrimonialiser repose toujours sur un « choix du passé » à conserver, effectué par des détenteurs de pouvoir⁷. J'analyserai donc en dernier lieu les démolitions comme l'envers de la patrimonialisation, comportant des formes de violence symbolique à l'égard des groupes sociaux concernés. Du fait des politiques menées, les marrons vivent dans des quartiers de relogement en périphérie, qui ne rendent pas compte de l'ancienneté de la migration marronne dans le paysage urbain.

5 VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, p.174

6 CHAMOISEAU Patrick, *Guyane : traces-mémoires du bague*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1994

7 ANDRIEU Claire, LAVABRE Marie-Claire, TARTAKOWSKI Danielle, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, 2006

I. Catégoriser pour mieux déloger

L'installation des marrons en ville est concomitante d'une série de transformations des appartenances et désignations identitaires : tandis que les habitants des berges inventent de nouveaux modes d'identification pan-marrons et urbains, les autorités étatiques et municipales mettent en œuvre différentes classifications de ces populations à l'occasion du projet de relogement. Au cours de ce projet, les marrons, au départ définis comme primitifs, sont de plus en plus renvoyés à leur appartenance étrangère en termes nationaux. S'ils ne sont pas associés à la prise de décision, ils tentent de s'emparer d'une certaine marge de manœuvre pour contribuer à la production de ces catégories.

A) Les premiers marrons de la ville

a) La naissance des quartiers marrons des berges

En 1950, le maire de Saint-Laurent-du-Maroni autorisa Tutu, un capitaine Aluku, à s'installer sur le promontoire de la Roche Bleue, situé entre les murs du Camp de la Transportation et le fleuve Maroni. Tutu construisit sa maison à côté d'un petit groupe de maisons appartenant à des travailleurs Ndjuka. Les hommes de son clan l'imitèrent peu après, créant un quartier Aluku nommé Pikin Agoode, du nom de leur village d'origine. A partir de cette période, les migrants marrons venant à Saint-Laurent pour y chercher du travail dans l'industrie du bois ou le transport fluvial commencèrent à construire leur maisons sur les berges.

Dans les années 1970, cette migration devient plus pérenne. Leurs quartiers sur pilotis, tournés à la fois vers le centre-ville, et vers le fleuve et la rive d'en face, couvrent désormais les rives du Maroni, de la Roche Bleue jusqu'à un endroit marécageux au Sud de la ville, appelé la Charbonnière. En plus des 7 000 habitants du bourg de Saint-Laurent, plus de 1 200 marrons vivent alors dans ces quartiers, organisés par clans⁸ (Bilby, 1990). Sur les berges du Maroni, c'est presque une seconde ville qui voit le jour à Saint-Laurent-du-Maroni : une ville marronne. Les différentes familles s'installaient le long de la rive par clan (*lo*), ce qui correspond à un ou plusieurs villages d'origine (*paandasi*). Ainsi, dans les années 1980, la plupart des résidents de Pikin Keementi sont du clan Nyanfai du village Keementi. L'étude des noms prouve que les migrants ont créé un univers urbain spécifiquement marron, inspiré

⁸ Les six groupes marrons sont subdivisés en clans matriliénaires (*lo*), correspondant à un ou plusieurs villages d'origine; les *lo* sont eux-mêmes subdivisés en matrillignages (*bee*).

de leur culture et du fleuve, mais aussi avec des catégories nouvelles, comme l'explique Kenneth Bilby. Ainsi, l'habitat des marrons sur les berges du Maroni ne peut être compris sans analyser les interactions sociales entre les groupes d'habitants :

« Ces tendances opposées – de fragmentation d'une part, et de rapprochement de l'autre – ont formé les bidonvilles marrons d'un assortiment complexe et variés et de focus sociaux, correspondant aux différents niveaux de structure et d'identité (famille immédiate, matrilignage, clan, village d'origine, région, groupe d'appartenance marron). »⁹

b) La production d'une appartenance pan-maronne en ville

Parallèlement, une identité commune à tous les marrons émerge, à la fois en termes d'autorité politique, mais aussi concernant les loisirs culturels. Ainsi, le pouvoir coutumier aluku s'exerce sur l'ensemble des marrons de Saint-Laurent. Depuis les années 1980, le capitaine Aluku Pierre Neman dit exercer une autorité sur tous les marrons : il résout les conflits entre marrons de différents groupes. Son pouvoir est associé à celui de la divinité Aluku Tata Odun, dont l'autel se trouve chez lui : Saint-Laurent-du-Maroni étant considéré comme un territoire aluku, Tata Odun est craint par tous les marrons. Le capitaine joue également un rôle important lors des rites funéraires, qui sont souvent l'occasion de rassemblements interethniques, et qui sont adaptés aux contraintes de la ville.

Par ailleurs, par delà le respect du capitaine Neman, autorité légitime selon la loi coutumière, d'autres formes de *leadership* marron apparaissent à cette époque. Ainsi, l'ancien capitaine aluku Acumambo continue d'inspirer un certain respect, dans le quartier de la Roche Bleue, même après sa disgrâce par le *Gaan Man* en 1977. Sa maison à la Roche Bleue est considérée comme un modèle d'architecture et de confort en matière de cases sur pilotis. A sa mort en 1986, une grande cérémonie est organisée à la Roche Bleue. Une autre forme de mouvement politique marron passe par le syndicalisme, comme nous l'avons vu. En effet, dans les années 1970, beaucoup de marrons se sont impliqués dans l'Union des travailleurs guyanais. On peut ainsi citer le syndicaliste Bertène Haricot ou Félix Guadil.

Dans les années 1980, la naissance d'une culture pan-marronne transcende les divisions internes marronnes. Pour Kenneth Bilby, cette culture des berges de Saint-Laurent-du-Maroni se nourrit de quatre influences : l'idéologie rastafari des années 1970, liée à la consommation de cannabis ; la culture urbaine de Paramaribo, qui comprend l'argot du créole

⁹ BILBY 1990, p.317: "These opposite tendencies – one fragmenting, the other coalescent – have left the Maroon shantytowns with a complex and varied assortment of social foci, corresponding to different level of structure and identity (immediate family, matrilineage, clan, village of origin, region, tribe)". Ma traduction.

surinamais, le *sranan tongo*, appelé « wakaman tal »¹⁰, et la musique kaseko ; la culture populaire des Antilles françaises, le zouk ; et un nouveau style musical marron : l'aleke. L'aleke est né sur le littoral surinamais : ce style musical est créé par des Ndjuka qui reprennent le style de percussions marron « lonsei » et le mélangent aux styles surinamais kawina et kaseko. A Saint-Laurent-du-Maroni, des associations musicales naissent dans les années 1980. Au départ, ces groupes sont composés de Ndjuka : chaque groupe correspond à un clan, à un village du fleuve, et à un quartier de Saint-Laurent-du-Maroni en particulier, et leurs noms s'inspirent de la culture marronne du fleuve.

En outre, les jeunes marrons de tous groupes confondus se rencontrent lors des soirées dansantes le week-end, dans des boîtes de nuit, gérées par les marrons et fréquentées par des marrons. Par exemple, Bakaloto¹¹ est une boîte de nuit du quartier éponyme de la Charbonnière. Abollo en est une autre à Sineisi, du nom de son gérant. Le Maroni Palace est également souvent loué pour des soirées : cette salle est appelée « Bofo » par les marrons, du nom de son propriétaire créole Beaufond. D'autres soirées ont lieu en plein air, dans des espaces réservés des berges. Kenneth Bilby étudie ces différents événements sociaux et leur fréquentation : il note que le mélange interethnique conduit à la formation d'une identité pan-marronne. Ainsi, les années 1980 sont celles de la formation d'une appartenance marronne urbaine dans les quartiers des berges de Saint-Laurent-du-Maroni.

B) Le projet de déplacement des marrons des berges : des « primitifs » aux étrangers

Du point de vue des autorités créoles et métropolitaines, ces quartiers des berges sont des bidonvilles qu'il convient de faire disparaître du centre du bourg. Par ailleurs, les services de l'Etat spécialisés sont soucieux du bien-être des habitants, dont les conditions de vie sont précaires dans les quartiers sur pilotis : ils envisagent de les reloger au Sud de la ville, sur un site marécageux qu'on appelle la Charbonnière en raison de la production de charbon de bois qui s'y déroulait dans le passé. Les premières réflexions sur l'habitat des marrons de Saint-Laurent du Maroni sont formulées dans les années 1970.

a) Un projet conçu pour des populations « tribales »

¹⁰ Littéralement « la langue de l'homme qui marche ».

¹¹ Ce nom créole signifie « bac pour auto », selon Diane Vernon.

Ces projets de relogement sont critiqués par certaines spécialistes des marrons, souhaitant protéger ces populations alors dites « tribales » et leur spécificité. L'anthropologue Jean Hurault, précurseur dans l'étude des Bonis, pense ainsi que le logement social pourrait encourager l'immigration, processus destructeur pour les sociétés marronnes « traditionnelles ». Ainsi, il écrit-il en 1980 au sous-préfet :

« Je considère que le bidonville est l'aboutissement ultime de l'entreprise d'assimilation tant en Guyane française qu'à Surinam. (...) Ceux qui abandonnent ainsi leur pays et leur tribu ne font que pousser à leurs conséquences logiques les influences que les instituteurs et les hommes politiques déversent sur eux : ils ont compris que la société occidentale moderne n'a d'autre loi que le profit, d'autre idéal que l'acquisition de biens matériels. Puisque les principes moraux de leurs ancêtres ont été niés et bafoués, puisque leurs communautés villageoises sont maintenant divisées par la jalousie, pourquoi rester dans une région où la vie est dure ? Mieux vaut dans leur esprit se rapprocher des sources de cette manne que nous déversons sur leurs villages. (...) »

Le problème du bidonville est par définition insoluble. Si on reloge aux frais de l'Etat 500 personnes, il en viendra 5000, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'intérieur du pays se trouve vide. Au surplus, ces villages d'urgence ne seront que des camps de travail ; les Bonis déracinés vont partir en France et aller balayer les rues ; c'est peut-être maintenant l'affaire de quelques années. »¹²

Voyant que les projets de relogement à Saint-Laurent du Maroni et Maripasoula se poursuivent, Jean Hurault s'adresse en 1983 directement au Directeur Départemental de l'Equipement, lui communiquant ses précédentes missives au sous-préfet, et le prévenant contre la « détribalisation » :

« Fixer les Boni détribalisés à Maripasoula, c'est les rendre définitivement inaptes à gagner leur vie par l'agriculture, la chasse et le canotage, ces activités ne pouvant être menées dans de bonnes conditions que par des populations disséminées et mobiles. (...) Ce faisant on aura amélioré certaines de leurs conditions de vie : la belle affaire si dans cette agglomération ils ne peuvent vivre que comme chômeurs et parasites ; si la nourriture saine et variée du cultivateur-chasseur est remplacée par des salaisons ; et si les filles sont amenées à se prostituer aux légionnaires et aux touristes ! »

Ceux des Boni qui ont ainsi abandonné leurs villages l'ont fait en partie parce qu'ils ne pouvaient supporter l'ordre social pourtant bien peu contraignant. Ce n'est pas, soyons en sûr, pour accepter le nôtre et pour observer notre loi ! Il est paradoxal que l'aide des pouvoirs publics se porte en priorité sur ceux qui ont ainsi, sans aucune raison économique, déserté leur tribu. »¹³

¹² Arch. Subdi. DDE, Lettre du 4 novembre 1980 de Hurault au sous-préfet de SLM H. Masse

¹³ Lettre de Jean Hurault au DDE du 20 septembre 1983

Pour l'ethnologue, il faut au contraire raser les bidonvilles et reconduire leurs habitants dans leurs villages « *manu militari* ». Jean Hurault s'inscrit alors dans l'idée d'une nécessaire protection des primitifs.

Toutefois, l'idée de déplacement répond à d'autres préoccupations des autorités. Les marrons sont progressivement considérés comme des citoyens à part entière, ayant accès aux mêmes droits. Cela s'inscrit dans la lignée de la politique de « francisation », qui consista à partir de 1964 à délivrer des jugements déclaratifs de naissance sur le sol français aux personnes n'ayant pas d'état civil, leur permettant ainsi d'accéder à la nationalité française. De la même façon, les marrons de Saint-Laurent-du-Maroni doivent pouvoir accéder au logement social.

Les projets de relogement pour les marrons élaborés dès les années 1970 témoignent néanmoins d'une vision de cette population comme « primitive ». En 1974, les services de l'Etat incluant la Direction départementale de l'agriculture (DDA), la Direction départementale de l'équipement (DDE) et la préfecture élaborent un plan de suppression des « bidonvilles » marrons¹⁴. Ils les appellent désormais « Boni », à la place de la dénomination péjorative « Bosh » alors en vigueur, et vise à leur fournir un habitat adapté sur le site de la Charbonnière. A l'époque, cette population des berges n'était pas recensée par l'INSEE, et restait appréhendée à travers une grille de lecture en termes de « tribus » : le premier recensement des marrons a été établi en 1972 par le service foncier de la municipalité en vue de leur délogement des berges. Il classifie la population selon une terminologie ethnique: Boni, "Bosh" (terme s'appliquant ici aux seuls Ndjuka), Paamaka, et Saamaka.

Recensement des berges du Maroni, Béranger Sainte-Luce, 1972

Quartier	Boches	Bonis	Pamacas	Samacas	Total
Roche Bleue	272	157	0	0	429
Village Toto	164	0	3	0	167
Village Anamite	164	0	10	19	193
Extrémité av. Ch. De Gaulle	22	29	14	0	65
Total	622	186	27	19	854

¹⁴ Arch. Subdi. DDE, Charbonnière, Genèse, dossier relogement des populations primitives de la météo, Lettre du 29 avril 1975 du DDE au Directeur Départemental de l'Agriculture

Les élus créoles connaissent les habitants marrons de longue date. Ils les considèrent comme étant leurs « compatriotes »¹⁵, étant « de Saint-Laurent. »¹⁶ Dans un premier temps, le projet s'inscrit donc dans une vision des marrons comme d'inoffensifs « primitifs » qu'on ne saurait qualifier d'étrangers.

Lorsque le déplacement est finalement mis en œuvre, dix ans plus tard, le projet est toujours pensé comme devant être spécifiquement adapté à ce groupe culturel. Le nouveau maire Léon Bertrand, élu en 1983, fait de ce projet une priorité, contrairement à son prédécesseur. Il souhaite mobiliser les financements étatiques pour « libérer les berges » du Maroni de leurs occupants, et ainsi rendre le centre-ville attractif pour le tourisme. Le projet est à l'époque lié à la rénovation du Camp de la Transportation, lui aussi « squatté » par des migrants créoles. En outre, le contrôle de la frontière et des échanges de biens et de personnes vers le Surinam devient une préoccupation de l'Etat et de la municipalité, dans le contexte d'un accroissement du contrôle migratoire en France métropolitaine. Les quartiers marrons sont directement reliés à la rive d'en face en pirogue, et sont le lieu de nombreux échanges informels. Toutes ces raisons poussent les autorités à déloger ces habitants, pour les reloger à la Charbonnière.

La construction des logements commence en 1984. Ils sont spécifiquement conçus comme étant « adaptés » à la « culture Boni », telle que les fonctionnaires de la DDE la conçoivent : les maisons sont construites en forme triangulaire, par imitation de la forme des maisons anciennes du pays Aluku. Selon l'architecte Jack Berthelot, ces maisons en planches entièrement fermées, à toiture pointues présentent des similarités avec d'autres architectures caribéennes. Comme en Haïti, à Puerto Rico, ou à Sainte-Lucie, l'accès se fait par le pignon, qui constitue la façade principale (Berthelot et Gaume, 2002 : 24). Certaines maisons marronnes ont cependant une forme caractéristique, en triangle, comme on le voit sur les relevés de Jean Hurault en pays Aluku. La façade principale, triangulaire, est souvent décorée avec des sculptures ou des peintures tembe.

¹⁵ Entretien avec Béranger Sainte-Luce, 4 avril 2012

¹⁶ Entretien avec Marie-Thérèse Morel, 22 mars 2012

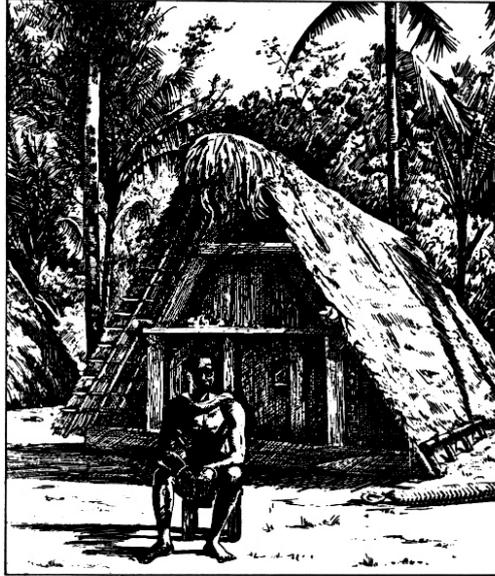


Fig. 8. Maison du type le plus courant, sans étage, dépourvue de toute ornementation gravée ou peinte. La chambre intérieure, utilisée seulement la nuit, ne présente d'autre orifice que la porte d'entrée.

Village Kormotibo



Fig. 9. Maison construite sur pilotis en prévision des inondations.

Village Assisi

A la jointure des planches de la façade sont ménagés des évidements laissant passer la lumière du jour, tout en constituant une ornementation discrète.

Source : HURULT, Jean, *Africains de Guyane. La vie matérielle et l'art des Noirs Réfugiés de Guyane*, Editions Mouton, La Haye- - Paris, 1965, p.50

Lors de sa mission à Maripasoula, un jeune architecte, Jean-Pierre Wieczorek, avait proposé plusieurs types de maisons, dont certaines étaient sur pilotis, et dont les couvertures étaient en feuilles de *wai* (une espèce de palmier), en bardeaux ou en tôle. Finalement, le Directeur Départemental de l'Équipement, Jacques Maurice, et Jean-Yves Barcelo, de la Cellule Urbanisme Opérationnel de la DDE, lui demandent de réaliser un modèle combinant des

éléments de l'architecture coutumière, des éléments nécessaires aux logements sociaux, ainsi que des éléments constructifs novateurs, comme l'explique Jacques Maurice :

« On voulait retrouver les racines de l'habitat du fleuve, c'est-à-dire la maison à toit triangulaire, à qui on a redonné des dimensions d'habitabilité, et de salubrité normales. »

Ainsi, la forme générale en triangle rappelle l'habitat coutumier, avec pignons en façade et fortes pentes du toit¹⁷. Ce modèle prend en considération certaines particularités du mode de vie des marrons, comme la cuisine au bois faite à l'extérieur, la fermeture hermétique de la maison la nuit, la vie diurne à l'extérieur de la maison et le couchage en hamac pour les enfants et les jeunes. Par ailleurs, le modèle doit s'adapter aux mutations du mode de vie, avec des possibilités d'évolution. Ainsi, la maison se divise en trois niveaux : au niveau du sol, une terrasse extérieure, et un bloc sanitaire ; surélevé à soixante centimètres de hauteur, un volume unique qui peut être découpé en deux pièces, un séjour/cuisine et une chambre principale ; à l'étage, un second volume conçu pour suspendre les hamacs. La maison est petite par rapport à la norme en matière de logement social, avec une surface habitable de 64 m².

Maison de la première tranche, avec porte décorée de tembé



Photographie personnelle, 2011

b) La nécessaire redéfinition de la population ciblée en fonction de sa nationalité

¹⁷ Arch. Subdi. DDE, Direction départementale de l'équipement, *Guyane Française*, « politique de résorption des bidonvilles », mars 1986 : 44.

Au-delà de cette volonté de construire pour « les Bonis », désignant ici les marrons dans leur ensemble, le projet exige une redéfinition de la population ciblée. Les individus éligibles pour bénéficier de ces « Logements Très Sociaux¹⁸ » devaient au départ avoir la nationalité française¹⁹. Avant l'opération de la Charbonnière, la question de la nationalité française des marrons se posait peu, comme l'explique Marie-Thérèse Morel :

« Tout le monde était... ils étaient Boni, ils étaient du fleuve... les gens avaient leurs papiers. C'est maintenant qu'il y a eu un apport d'étrangers. (...) C'était des gens qui étaient là depuis très, très, très longtemps. Ils se considéraient même comme propriétaire du... Bon, ils n'ont pas la culture de la propriété, c'est depuis qu'ils sont partis à la Charbonnière qu'ils sont devenus vraiment propriétaires. Mais ils étaient là depuis des années. (...) Mais c'était des gens de Saint-Laurent, ou d'Apatou. Des Boni. Mais ils étaient nés sur le territoire français. Il n'y avait pas de problème de papiers. (...) »²⁰

L'ancienne conseillère municipale explique qu'au début de l'opération de relogement, les marrons ne sont pas considérés comme des étrangers, mais plutôt comme des indigènes, renvoyés à leur statut de « primitifs », exclus du droit à la propriété foncière.

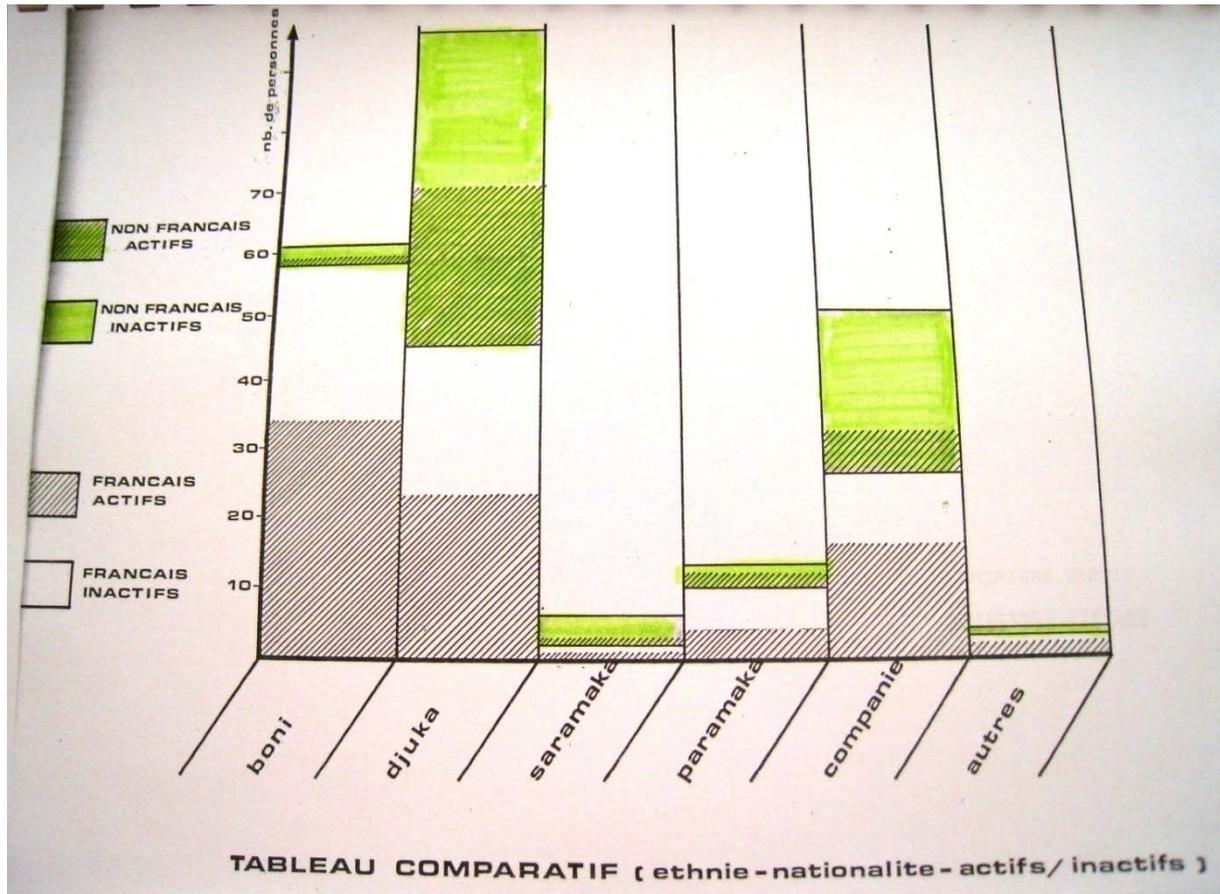
Jusqu'en 1983, les décideurs du projet considéraient que la nationalité recoupait le clivage ethnique entre les groupes marrons Aluku et Ndjuka, les uns étant reconnus comme « sujets français » depuis 1860, et les autres *a priori* surinamais. L'opération de relogement était avant tout conçue pour les Aluku ou Boni, dont les décideurs pensaient qu'ils étaient majoritaires dans les quartiers des berges. Les capitaines Aluku étaient ainsi les interlocuteurs privilégiés des autorités. Or, cette vision s'avère erronée : une enquête de la DDE de 1983 montre que les Ndjuka sont les plus nombreux sur les berges, et que tous ne sont pas surinamais : environ 50% des Ndjuka recensés sont en fait français. Depuis les années 1960, une politique de francisation des « populations primitives » avait permis de donner au cas par cas la nationalité française à de nombreux individus. La classification par tribu employée jusqu'alors se révèle donc inadaptée, et est mise de côté.

¹⁸ Le LTS, créé en Outre-Mer, pour promouvoir l'accès à la propriété des plus démunis en 1981, était réservé aux ressortissants français (alors qu'à cette époque, en métropole, le logement locatif social s'ouvre aux étrangers.)

¹⁹ Arch. Subdi. DDE, Commission 23 du 13 février 1985

²⁰ Marie-Thérèse Morel, 22 mars 2012

Tableau comparatif ethnie/ nationalité, 1983²¹



La commission de mise en place de l'opération doit donc s'adapter à ces nouvelles informations sur la population à reloger. Face au nombre important d'étrangers, d'autres modes de financement sont inventés. Elle décide finalement d'établir des catégories inspirées des politiques migratoires distinguant étrangers et nationaux, sans considération d'ethnies²². Le Logement Très Social (LTS) étant réservé aux personnes de nationalité française, une catégorie spéciale est créée pour les immigrés, le LTSNI (LTS avec apport en nature pour immigrés) : les habitants peuvent avoir une garantie d'occupation permanente du sol et la jouissance du logement, avant d'avoir la propriété au bout d'un laps de temps à définir. Cela nécessite de faire appel aux crédits spécifiques de l'AFICIL, Association Financière Interrégionale des Collecteurs Interprofessionnels du 1% Logement, qui répartit au niveau

²¹ Arch. Subdi. DDE, DDE Guyane, Fonds d'Aménagement Urbain, *Les villages des berges du Maroni à Saint-Laurent, rapport d'enquête*, octobre 1983 p. 4

²² Commission présidée par le maire, comportant des élus municipaux et des techniciens de la DDE.

national la part (0,1%) réservée au financement du logement des immigrants²³. Ainsi, en 1984, sur 67 ménages concernés, 20 sont Français, et financés avec la subvention ministérielle ; les 47 autres de nationalité surinamaïse ou sans nationalité sont financés sur la péréquation nationale du 0,1%²⁴.

Les étrangers sont donc distingués entre ceux qui ont des titres de séjour et les autres. On voit apparaître le vocable de l'immigration pour désigner les marrons. La commission envoie dès mars 1984 une agente de la DDE compléter le recensement « en distinguant 4 catégories déterminées par le préfet » :

- « Français
- Etrangers en situation régulière
- Etrangers en situation irrégulière installés depuis longtemps ou ayant des enfants français et/ou ayant fait la demande de papiers français
- Etrangers en situation irrégulière installés récemment »²⁵

Ainsi, la mise en œuvre du projet implique une redéfinition de la population à reloger, non plus en termes ethniques ou tribaux, mais selon les règles du droit des étrangers.

Ces nouvelles catégorisations impliquent une disqualification croissante de la présence des marrons en tant que groupe sur le territoire français : indésirables *a priori*, les individus doivent désormais disposer d'une autorisation de séjour sur le territoire, ce qui était jusqu'alors peu mis en pratique (Casimir et Moomou, 2010). Parmi les étrangers en situation irrégulière, une distinction est opérée entre ceux qui habitent à Saint-Laurent depuis suffisamment longtemps, et ceux qui sont arrivés récemment.

« Le choix des attributaires, c'était d'abord les gens qui étaient en situation régulière, premièrement. Deuxièmement, les gens qui n'étaient pas en situation régulière, mais dont on savait que les enfants étaient là depuis un certain nombre d'années, allaient à l'école, qui pouvaient prouver qu'ils étaient là depuis 7-8 ans, 10 ans, donc ils étaient régularisables, donc on les régularisait. Et puis bien entendu, ceux qui restaient, eh c'était ceux qui étaient purement et simplement expulsés. »²⁶

Lors de cet entretien, le maire ne mentionne pas la première catégorie, celle des marrons français. De fait, ces catégories nouvelles désignant les marrons amènent à les considérer comme des étrangers, y compris s'ils ont des papiers. La version manuscrite du compte-rendu

²³ BERTILE Wilfrid. *Le logement dans les départements d'outre-mer*. Rapport au Premier Ministre. La Documentation française, 1985, 408 p. Mission confiée par Pierre Mauroy, premier ministre, en mars 1983, à Wilfrid Bertile, député de la Réunion. Remis en mars 1984.

²⁴ Arch. Subdi. DDE, DDE HU/UO à Subdivision de SLM note 1984

²⁵ Arch. Subdi. DDE, Commission 3 du 28 mars 1984

²⁶ Léon Bertrand, 20 mars 2012

d'une commission FAU de 1985 montre que la menace d'un renvoi « de l'autre côté du fleuve » est brandie en cas de désaccord entre la commission et les attributaires, comme le montre le brouillon du compte-rendu d'une réunion de la commission FAU.²⁷

La sélection des attributaires du projet de logement est réalisée selon des critères changeants, produits de l'interaction entre les assignations identitaires et les appartenances déclarées des marrons. Officiellement, les critères de la commission FAU sont ceux des politiques migratoires. Toutefois, la distinction entre personnes régularisables et non régularisables laisse une grande marge de manœuvre aux négociations : pour être régularisables, les marrons doivent prouver qu'ils sont de Saint-Laurent du Maroni, ce qui dépend étroitement des témoignages et des soutiens des personnes que la mairie choisit comme interlocuteurs.

c) La marge de manœuvre des habitants pour co-définir leur catégorisation

Toutefois, les pratiques d'identification des habitants laissent une certaine marge de manœuvre aux habitants, qui influent sur leur propre catégorisation par les autorités. D'une part, en l'absence d'état civil sur le Haut-Maroni, l'appartenance à une ethnie dépend de l'auto-déclaration des individus, qui peut varier en fonction des situations : dans un premier temps, tous les habitants des berges se faisaient passer pour des Boni auprès des autorités, afin de pouvoir bénéficier du relogement. C'est ainsi qu'en 1983, lors d'une enquête de la DDE, une nouvelle « ethnie » fait son apparition.

Le 9 octobre 1983, le capitaine Aluku Marcel Doye est chargé par la mairie d'organiser une réunion d'information des Chefs de Tribus²⁸. Selon la note de l'employée de la DDE qui participe à cette réunion²⁹, Madeleine Dhome, la rencontre a lieu dans la maison d'Amatredja Moudou, le capitaine du clan Kumpai, et trois autres « capitaines » participent : Marcel Doye, Lobote Meki, un Ndjuka, et Atowai Apatou, du clan Dikan du « village » de la Charbonnière. D'après elle, ces « chefs » expriment leur volonté de coopérer au relogement et au maintien de l'ordre. Ils veulent décider du choix des bénéficiaires, mais laissent à l'administration le soin d'éliminer les indésirables, c'est-à-dire les Ndjuka des autres clans que ceux des capitaines représentés lors de cette réunion. Le capitaine Aluku Pierre Neman, grand rival de Marcel Doye, qui n'avait pas été convié à la réunion, demande que l'enquête

²⁷ Arch. Subdi. DDE, Commission 23 du 13 février 1985

²⁸ Arch. Subdi. DDE, Attestation de Marie-Thérèse Morel, sans date : Réunion du 9 octobre 1983

²⁹ Arch. Subdi. DDE, 18 octobre 1983 : note de Madeleine DHOME à Barcelo

soit étendue à ses proches et que le relogement soit destiné en priorité aux Aluku. Les Aluku – appelés ici Boni – « se considèrent comme les seuls résidents légitimes à Saint-Laurent, puisque Français en totalité »³⁰. Chaque capitaine tente ainsi de faire valoir les droits au relogement de son groupe.

Le capitaine du clan Ndjuka Kumpai déclare à l'enquêtrice que son clan constitue un nouveau groupe ethnique, qui serait « assimilé Boni ». Celle-ci décide de tenir compte de cette auto-déclaration dans son rapport final :

« En ce qui concerne le nombre des ethnies, une remarque importante s'impose. En effet, jusqu'à ce jour, aucun document (sociologique ou autre) ne fait mention de la « nation » dénommée « COMPAGNIE ». Il paraît probable que sa « naissance » ait vu le jour lors d'une assemblée organisée par Marcel Doy, Capitaine du village de la Charbonnière et traducteur au cours de l'enquête. (...) Ce n'est donc qu'au cours de la dernière partie de l'enquête que nous a été révélée son existence. Il nous a paru nécessaire de la mentionner, traduisant ainsi la volonté de la presque totalité des habitants de ce village d'être considérés comme « Bonis ».³¹

L'enquêtrice restitue ici le discours des capitaines enquêtés, employant le vocable « nation » pour parler d'un groupe ethnique : ce terme est une traduction du terme de sranan tongo « nasi », fréquemment employé par les marrons pour parler des appartenances ethniques. Cette agente est manifestement extérieure à la ville de Saint-Laurent : elle n'a jamais entendu parler du clan Kumpai qui est l'un des douze clans Ndjuka, dont le village d'origine se trouve sur le Tapanahoni, et non sur le Lawa. Cette agente transmet ici la revendication de ce clan Ndjuka à bénéficier des mêmes avantages que les Aluku : elle remet ainsi en cause la revendication des Aluku à bénéficier du relogement en priorité, car la moitié des Ndjuka des berges sont également français. Cette étude démontre que le clivage entre Aluku et Ndjuka ne recoupe pas le clivage entre Français et étrangers. En outre, elle pose le problème des appartenances reposant sur l'autodénomination : cette logique pousse à « créer » de nouvelles ethnies, comme le propose ici le clan Kumpai. Cet exemple illustre directement l'influence que peuvent avoir des politiques publiques sur la déclaration des appartenances. L'apparition de cette nouvelle ethnie n'est cependant pas entérinée par la suite, le clan Kumpai étant bien rattaché au groupe Ndjuka.

Par la suite, le clivage entre nationaux et étrangers prend un poids croissant. Avec les nouvelles pratiques des autorités, les étrangers sont divisés entre ceux qui ont des titres de

³⁰ Arch. Subdi. DDE, DDE Guyane, Fonds d'Aménagement Urbain, *Les villages des berges du Maroni à Saint-Laurent, rapport d'enquête*, octobre 1983 p. 3

³¹ Arch. Subdi. DDE, DDE Guyane, Fonds d'Aménagement Urbain, *Les villages des berges du Maroni à Saint-Laurent, rapport d'enquête*, octobre 1983 p. 48

séjour et les autres. Ces derniers – les plus nombreux – sont distingués entre « étrangers régularisables » ou non. Cette distinction laisse une grande marge de manœuvre aux négociations : pour être régularisables, les marrons doivent prouver qu'ils sont installés depuis longtemps à Saint-Laurent du Maroni³², ce qui dépend étroitement des témoignages des personnes que la mairie choisit comme interlocuteurs. Les catégorisations officielles rendues nécessaires par le projet de relogement sont ainsi dépendantes des déclarations des habitants sur l'ancienneté de leur présence, validées par des témoins considérés comme fiables par la sous-préfecture, tels que les capitaines. Si les habitants ne sont pas consultés en amont par les décideurs du projet, ils disposent néanmoins de faibles marges de manœuvre dont ils s'emparent : ceux qui souhaitent bénéficier du projet de relogement tentent de se faire régulariser avec le secours des chefs coutumiers marrons, et l'aval des responsables créoles de la municipalité.

Si le choix des attributaires du projet implique un renouvellement des catégorisations employées par l'administration pour définir les marrons, la construction des nouveaux logements elle-même est sujette à différentes appropriations par les habitants.

C) La réception du projet de délogement par les marrons

L'idée d'obtenir une maison avec le confort moderne est bien accueillie par les habitants des berges, qui sont conscients de l'insalubrité de leur habitat, comme le souligne cet attributaire, Da Fishi :

« Les maisons étaient trop proches les unes des autres. La terre ferme se terminait, c'est à marée basse que nous allions creuser les trous pour planter les pilotis, pour construire la maison. Et quand la marée était haute, nous étions au dessus de l'eau. Ca pouvait arriver d'avoir un enfant qui ouvre la porte la nuit, et qui tombe dans l'eau, plouf ! Donc quand ils nous ont dit de venir plus en retrait de la berge, on était contents. C'est ainsi que nous sommes partis. »³³

Pourtant, face à ce projet de relogement, les marrons n'ont pas toujours été très réceptifs, d'autant plus qu'il prétend être en « auto-construction » : les maisons sont livrées en

³² Arch. Subdi. DDE, Commission 3 du 28 mars 1984

³³ Entretien avec Akeli Amene Assiti du 14 avril 2011, avec son fils Etienne Assiti. Traduction par Guillaume Awasai : « Den osu be miti tu misi. A doti be kaba te, a te faa wataa da wi e go diki ponstu olo, meke a osu. da te gaan fuudu kon ya da wi de a wataa tapu. Da i kan de anga wan yunku pinkin fi I de, te neti a opo doo, a kay a liba. Te fi i denki, da a kai a wataa. Dubuu. Da fa den man taki anga wi, fu wi kon a soo, da wi fi piisi. A so na a komoto wi komoto. »

kit aux attributaires, qui doivent les assembler eux-mêmes. La lecture des rapports des réunions de la Commission FSU montrent que les bénéficiaires ne sont pas toujours d'accord avec ses décisions. Ainsi, dès février 1984, il est déploré que peu de chefs de ménages concernés par le relogement se soient manifestés³⁴ : sur 48 familles du « village Toutou », 16 français et 1 surinamais se sont présentés ; sur 58 familles à la Roche Bleue, 9 français, 4 surinamais et 7 sans papiers se sont présentés. De plus, certains habitants de la Roche Bleue et Pikin Agoode semblent ne pas avoir compris – ou ne pas vouloir entendre – que leur maison allait être démolie :

« Suite à l'information des habitants des deux villages des numéros de maison à démolir, il a été constaté que certaines personnes ont engagé des travaux de rénovation complète sur des constructions vouées à la démolition. Le plan de dédensification des villages étant basé sur la desserte en voirie et réseaux divers, aucune modification ne pourra y être apportée. Un marquage différenciant les maisons à démolir et à conserver sera effectué par la commune pour fixer la situation. »³⁵

Ce geste de rénovation peut être interprété comme une tentative d'améliorer sa maison dans l'espoir qu'elle ne sera plus à démolir. Dans une lettre à la DDE de 1984, le démographe Emile Abonnenc explique que le projet de relogement à la Charbonnière suscite des inquiétudes chez les marrons : à la fois la peur d'aller loin du centre-ville, en retrait du fleuve, et celle des problèmes avec les anciens habitants de la Charbonnière. Les marrons sont exclus de toute décision, et simplement tenus informés par des employés très peu instruits sur la langue et la culture des marrons.³⁶ L'ancien capitaine du clan Ndjuka Bei, Dewini Awasai, explique dans un entretien de 2005 que la résistance au délogement était due d'une part à la crainte d'une augmentation des charges, et d'autre part, à la peur de se retrouver tous mélangés au même endroit, abandonnant les distinctions par quartiers.³⁷ Ainsi, pour diverses raisons, le projet de délogement suscite des résistances des marrons.

a) La contestation du modèle architectural par les marrons

Dès son arrivée comme chef de projet en juin 1984, l'architecte Jean-Pierre Wieczorek, remarque que les habitants restent sur une réserve quasiment hostile :

³⁴ Arch. Subdi. DDE, Commission 1 du 22 février 1984

³⁵ Arch. Subdi. DDE, Commission 14 du 5 septembre 1984

³⁶ Arch. Subdi. DDE, ABONNENC Réflexions autour de l'aménagement du site de la Charbonnière. 1984

³⁷ Entretien avec Dewini Awasai par Stéphanie Guyon, 2005 ?

« Il faut savoir qu'au départ, il y a quasiment hostilité. Les gens attendent. Ils attendent de voir. Donc il n'y a aucune raison qu'ils viennent travailler. »³⁸

Il se souvient des difficultés qu'il a rencontrées lors de la présentation de la maquette aux marrons. Marcel Doye en particulier aurait beaucoup ri en voyant cette miniature, qu'il juge beaucoup trop petite.

« Vu que l'on travaille en milieu à la fois illettré et analphabète, mes interlocuteurs c'était des chefs coutumiers, Marcel Doye, donc les chefs des villages en fait. Et moi je viens avec mes projets, belles esquisses et tout. Ba c'est des types qui n'ont jamais vu un plan de leur vie. Donc ils ne savent pas comment ça se lit. Alors un jour, je viens en réunion pour présenter une maquette. Une petite maquette, comme ça. Et j'arrive dans la salle de réunion, mais les gens se pincent pour rigoler : « Mais attendez, comment voulez vous qu'on habite là-dedans, c'est beaucoup trop petit ! » Ils faisaient pas le lien, la transposition d'échelle entre la maquette et puis la réalité. Donc je me suis dit, ça tombe bien. Puis qu'ils ne savent pas lire une maquette, ils savent pas l'interpréter, on va faire une maquette grandeur nature, échelle 1. Donc, la maison. »³⁹

Pour Jean-Pierre Wieczorek, le jugement négatif sur la taille de la maison est dû au fait que les marrons ne comprennent pas la notion d'échelle et ne savent donc pas lire la maquette⁴⁰. Mais peut-être s'agit-il déjà d'une critique de la taille réelle de la maison, qui sera formulée par la suite. Cette forme est également critiquée par Da Fishi, un des premiers attributaires de la Charbonnière :

« La façon dont [les maisons] ont été faites, nous ne le voulions pas comme ça. Mais d'autres personnes ont été leur dire que nos ancêtres sur le fleuve ndjuka faisaient les maisons comme cela. C'est vrai qu'on faisait comme ça là-bas parce qu'on n'avait pas de machines pour débiter le bois. Pour faire tout un côté de la maison qui viendrait jusqu'ici [*désigne le sol de la main*], il faut simplement raboter quelques bouts de bois pour la fermer. Et quelqu'un a été leur dire que c'est cette maison qu'ils doivent nous faire. »⁴¹

L'idée de s'inspirer de l'architecture coutumière est jugée inadaptée au mode de vie urbain : cet homme explique qu'il ne s'agissait pour ses ancêtres que de faire des économies de bois. Les maisons triangulaires telles que Jean Hurault les a dessinées (voir annexe 39) sont en effet de plus en plus rares, y compris sur le Haut-Maroni. Le démographe Emile Abonnenc écrit

³⁸ Entretien avec Jean-Pierre Wieczorek, 29 septembre 1984

³⁹ Entretien avec Jean-Pierre Wieczorek du 29 septembre 2010

⁴⁰ Entretien avec Jean-Pierre Wieczorek du 29 septembre 2010

⁴¹ Entretien avec Akeli Assiti dit Da Fishi, 14 avril 2011, avec Etienne Assiti. Transcription et traduction par Guillaume Awasai : « A fasi fa a meke wi a be wani eng so. Ma taa wan go taigi den taki den gaan sama fu wi a ndjuka na so den be e meke a osu. Enke fa a meke ya, dati wan taki we a be abi machini fu piiti a odu. Da na ala a ii bansa fu a osu fu kon te ya, i kweli wan tu pisi paanga tapu en. Nee na wan mang go taigi den taki na a osu ya den mu meke gi wi. »

ainsi en 1984 à la DDE pour souligner cette inadéquation du modèle avec les aspirations modernistes des marrons⁴² :

« La situation est donc celle-ci : les habitants de Toutou et Roche Bleue savent qu'ils doivent partir dans un temps très proche. Les incursions dans le village de l'architecte et des manœuvres chargés de la démolition des maisons en sont le signe. Cependant, ils refusent le modèle imposé actuellement construit à la Charbonnière, beaucoup trop éloigné de leur vécu actuel qui est de plus en plus urbanisé et qui évolue vers une notion de choix de l'agencement de la maison, de sa forme, de ce qui pourra aller dedans ou dehors. En cela, on ne peut reprocher à ces groupes d'aller dans le sens de la modernisation de leur habitat. Cependant, ce refus d'habiter dans une telle maison, de la part des Bonis, est un élément positif pour la commune puisqu'elle peut envisager une ou plusieurs autres solutions:

Réunion avec l'ensemble des habitants

Proposer un ou deux nouveaux modèles aux habitants,

Informer sur l'eau payante et l'électricité,

Participation plus active de la population. »

Ces recommandations relayées par Madame Abonnenc ne sont pas entendues par la commission.⁴³

Les habitants auraient préféré une couverture en feuilles de tôle⁴⁴, qui est d'entretien plus simple que le bardeau. Ce matériau est de plus associé à la modernité. Jean-Pierre Wiczorek reconnaît que les marrons auraient préféré un habitat sur pilotis avec des toitures en tôle à faible pente :

« Alors je sais pas si ça leur correspondait véritablement. J'ai l'impression que c'était trop sophistiqué. Eux, en fait, c'est vrai que cette maison là, c'était une vision d'esthète. C'était la maison qui reprenait les canons de l'architecture traditionnelle. (...) C'était pas véritablement... ce que voulaient les populations locales, c'était à la limite un habitat identique à celui qu'ils avaient dans le bidonville, c'est-à-dire des espèces de boîtes, des boîtes fermées latéralement, avec un toit à deux pentes en tôle. A la limite, le côté esthétique, ils s'en foutaient complètement. Il fallait que ce soit spacieux, fonctionnel, facile à monter. Alors quand on leur disait vous vous rendez compte, une maison en tôle, quand il fait chaud, c'est pas bien, c'est irrespirable : « Oh, c'est pas grave, l'essentiel c'est ce que ça nous protège de la pluie. » Et ils logeaient beaucoup de monde. Les bardeaux, il faut les fabriquer, et à nouveau au bout de 15 ans. Alors que la tôle, c'est pas cher, et c'est l'identification à la modernité. Ils voulaient un habitat identique à celui qu'il y avait en face au Surinam. (...) Et puis c'est l'identification à la ville : en périphérie urbaine, on trouve ce type d'habitat. Mais il fallait utiliser au maximum la filière bois. Et malheureusement le bardeau, il ne marche pas sur une toiture faible pente. Il fallait absolument avoir des pentes importantes, pour éviter le pourrissement, etc. Moi j'ai essayé de concilier la demande des habitants et puis le confort,

⁴² Arch. Subdi. DDE, ABONNENC Réflexions autour de l'aménagement du site de la Charbonnière. 1984

⁴³ Arch. Subdi. DDE, Commission 24 du 27 février 1985

⁴⁴ Entretien avec Pierre Neman, du 17 décembre 2009

quand il pleut dans une maison en bois, on n'entend rien. Tandis que dans une maison en tôle, c'est bruyant. »

La dimension identitaire de l'habitat est ainsi reconnue : les marrons veulent se présenter comme des citadins, à travers leurs maisons, et non comme des ruraux. De plus, ils ont des critères pragmatiques de surface habitable maximum, prix du matériau minimum et entretien facile. Face à ce discours, Jean-Pierre Wieczorek reprend l'argument de la DDE, selon qui l'emploi du bardeau permet de développer l'industrie du bois. Les fortes pentes des toitures ne sont pas ici justifiées par l'appel à la tradition, mais par le choix du bardeau en lui-même.

b) Le rejet des revendications des marrons par la commission

Au moment de la construction des premières maisons, certains attributaires dont Da Fishi expriment leurs critiques du modèle à la mairie. Mais on leur répond qu'il est trop tard pour changer le modèle :

« C'est quand nous sommes venus voir [la première maison], que nous avons dit non, non. La façon dont la maison est faite n'est pas bonne. Ils doivent trouver un autre système. Alors ils avaient seulement construit quatre maisons de l'autre côté de la rue. Ils auraient tout fait comme ça. (...) C'est là que nous avons dit non, nous ne voulions pas de cette construction, avant qu'ils continuent. On leur a dit qu'ils avaient déjà payé ça, ils pourront plus les casser. C'est comme ça qu'ils ont fait les quatre premiers. »⁴⁵

Quelques semaines plus tard, une délégation de marrons conduite par Marcel Doye apporte des critiques au modèle constructif, en décembre 1984 :

« Suite à l'entrevue entre la municipalité et une délégation conduite par Monsieur Doye, on note une remise en cause du projet de construction.

Les deux courants d'idées émis porteraient sur :

- une maison type Météo construite en dur
- la suppression de l'étage de la maison projetée et l'obtention par là-même d'une plus grande surface au sol

La première hypothèse se heurte au prix de revient d'une telle construction alors que la seconde va à l'encontre d'un coefficient d'occupation des sols convenable à la Charbonnière (problème de surdensification).

⁴⁵ Entretien avec Akeli Assiti dit Da Fishi, 14 avril 2011, avec Etienne Assiti. Transcription et traduction par Guillaume Awasai : " A di wi kon luku eng, neen wi taki no no. A meke fu a osu a bon. Den mu daai wan taa system. Neen na den eigi fo pisi, den meke na abaa a pasi so. Na so den be o meke ala enke a agana ya. (...) Fosi wi e go taki no no, wi a wani a meke fu a osu ja. Fosi den meke godoo. Den taki wi den pai a kopoo ja kaba. Da den na o poi booko den moo. »

En tout état de cause, les onze constructions programmées seront réalisées. Il a été aussi proposé aux membres de la délégation de venir visiter la construction une fois terminée et habitée. »⁴⁶

Le modèle cité en référence par les marrons est celui du bâtiment de la météorologie, qui est un logement de fonctionnaire en dur à étage. Les maisons sont également perçues comme étant trop petites. Certains attributaires refusent le principe d'autoconstruction, qui suppose selon eux un travail gratuit de leur part.

Toutefois, ces critiques ne sont pas entendues par les décideurs du projet. Lors d'une réunion de la commission FAU de février 1985, les critiques des attributaires reçoivent une fin de non recevoir :

« A l'occasion des plaintes formulées par certains attributaires sur la qualité architecturale et le procédé d'autoconstruction, le Directeur Départemental de l'Équipement a rappelé le principe de l'opération, qui consiste à fournir deux mois de travail pour l'achèvement des maisons afin de compléter l'ossature fournie par le projet. Étant entendu que pour les personnes de nationalité française, l'ensemble des matériaux de construction sont financés sur la subvention L.T.S.N. ; il a été rappelé également que si ce principe ne devait pas être respecté, l'opération de relogement pourrait être mise en cause. »⁴⁷

La version manuscrite du compte-rendu de cette réunion fait état d'une incursion des Marrons dans la commission. La réaction des membres de la commission se traduit par un rejet en bloc de leurs revendications, avec la menace d'un renvoi « de l'autre côté du fleuve » :

« Mobilisation des autoconstructeurs. Long débat là-dessus.
Le DDE a parlé haut et fort. Les attributaires doivent deux mois de travail (environ 10000 Fc) sur leur maison ou sur d'autres peu lui importe.
Si pas de travail => pas de maison, et on prend les suivants sur les listes.
La Municipalité a dit tout haut ce que d'autres pensaient tout bas aux trois attributaires « potentiels » qui étaient venus exposer leurs problèmes. S'ils ne travaillent pas sur les maisons et si leur maison est détruite il ne reste qu'une solution => le fleuve (enfin l'autre côté du fleuve). (...)
Le dénommé Youssou a eu sa maison détruite et est attributaire mais il ne veut pas travailler. Il emmène un croquis de la pente du toit qu'il veut – non –. S'il travaille il faudrait le payer – non –. On lui donne les planches et il se construit sa maison – non –. »⁴⁸

La commission rejette toutes les propositions faites par les attributaires s'éloignant du projet. En cas de désaccord, les marrons sont renvoyés à leur statut d'étrangers par les élus municipaux, et menacés d'expulsion. Toutefois, la résistance de certains habitants a des

⁴⁶ Arch. Subdi. DDE, Commission 19 du 5 décembre 1984

⁴⁷ Arch. Subdi. DDE, Commission 23 du 13 février 1985

⁴⁸ Arch. Subdi. DDE, Commission 23 du 13 février 1985

répercussions sur le projet : l'idée d'auto-construction doit être abandonnée pour la deuxième tranche, construite par une entreprise.

Le projet de déplacement des marrons à la Charbonnière est donc la première étape d'un processus de relégation à la périphérie des habitants marrons de la ville. Il est l'occasion de redéfinir les catégories appliquées aux marrons, désormais « lus » par les autorités non en termes de tribus, mais en termes de droit des étrangers. Les deux types de catégorisation ne sont néanmoins pas mutuellement exclusives : la vision des marrons comme primitifs perdure même après le durcissement du contrôle migratoire. Ces nouvelles catégorisations invitent toutefois à questionner la légitimité de la présence sur le territoire français de ces individus, qui doivent désormais prouver qu'ils ont des papiers pour obtenir l'autorisation de rester. Cette évolution est amplifiée par l'épisode de la guerre civile.

II. Indésirables réfugiés, indésirables marrons

Dans ce contexte d'évolution des catégories désignant les marrons, l'arrivée des réfugiés rend la situation encore plus complexe. La guerre civile surinamaïse est déclenchée par une rébellion contre le pouvoir politique dictatorial de Desi Bouterse, qui a pris le pouvoir en 1980. Cette rébellion est essentiellement menée par des marrons, qui représentaient alors environ 10% de la population surinamaïse : elle participe de la redéfinition d'une ethnicité urbaine pan-marronne entamée dans les années précédentes. A la suite de l'offensive meurtrière de l'armée du gouvernement de Desi Bouterse dans l'Est du Surinam en novembre 1986⁴⁹, 10 000 réfugiés arrivent en Guyane. La plupart d'entre eux sont des marrons. La politique d'accueil de réfugiés lancés par la France est marquée du sceau du provisoire : ces personnes n'ont pas vocation, selon l'Etat, à rester en Guyane, et ils doivent retourner au Surinam. Une partie d'entre eux est placée dans des camps loin de la ville. Contrairement à ce qu'espéraient les autorités, cet épisode a toutefois des conséquences de long terme pour la ville : non seulement la plupart des réfugiés ne rentrent pas au Surinam même après la fin de la guerre en 1992, mais l'équilibre général de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni est bouleversé de manière irréversible. La majorité de sa population est désormais composée de marrons. En outre, les catégories désormais appliquées aux marrons sont marquées par l'amalgame qui est progressivement effectué entre marrons et réfugiés, prolongeant le processus de disqualification de ces groupes dans l'espace urbain. Les politiques urbaines de délogement des marrons des berges témoignent de cette évolution des catégorisations.

La guerre civile surinamaïse, un peu d'histoire

La résistance armée au régime de Desi Bouterse commence dès 1984 : elle est le fait de gardes du corps ou d'agents peu gradés de l'armée de Desi Bouterse, qui sont suffisamment proches de l'élite militaire pour être témoin des abus de pouvoir de leurs chefs. En 1985, Ronnie Brunswijk, garde du corps de Desi Bouterse, attaque une banque. Il vandalise par la suite des camions transportant des biens de luxe de la Guyane Française à Paramaribo. Au début de l'année 1986, l'armée réagit en contrôlant durement la population des villages Ndjuka du littoral. Ronnie Brunswijk est limogé de l'armée surinamaïse par Desi Bouterse au début de l'année 1986. En juin 1986, Ronnie Brunswijk rencontre en Hollande le président du Conseil de libération du Surinam, Tjong A Kiet: il devient alors le bras armé des partis surinamaïses en exil contre Desi Bouterse.

Dans la nuit du 21 au 22 juillet 1986, à 3h30 du matin, la guerre civile commence : le poste militaire de Stolkertsijver, situé au niveau du pont de la Commewijne sur la route d'Albina,

⁴⁹ ANOUILH Dominique, *La France, la Guyane et la guérilla : Implications de la crise surinamaïse en Guyane française* (Sources et travaux d'histoire immédiate), Université de Toulouse II, 1995

est attaqué par sept à dix hommes menés par Ronnie Brunswijk. Ils prennent douze militaires en otage, et laissent dans leur fuite des armes automatiques françaises. Ce groupe se fait ensuite connaître sous le nom de Jungle Commando, mais l'identité des combattants n'est pas révélée.

En novembre et décembre 1986, l'armée de Bouterse lance une offensive meurtrière dans l'Est du pays, et commet des exactions auprès des civils marrons. Le 29 novembre 1986, les habitants du village Moiwana sont massacrés par les soldats. Les Jungle Commandos recherchent des soutiens auprès des partis politiques d'opposition surinamais en exil, auprès d'autres opposants à Bouterse, mais aussi auprès de mercenaires anglais. Ils se procurent également des armes et des conseils auprès des rebellions anticommunistes à Cuba.

Des milliers de réfugiés débarquent à Saint-Laurent du Maroni dans des pirogues surchargées. Ils s'installent dans les quartiers des berges dont la démolition avait déjà commencé, ainsi que dans les maisons en construction de la Charbonnière. Dans la nuit du 2 au 3 décembre, le Plan Maroni est lancé.⁵⁰ Très rapidement, un camp de réfugiés est mis en place sur le terrain d'aviation par les services de l'Etat, c'est-à-dire les équipes de la DDE⁵¹, sur ordre de la sous-préfecture⁵². En deux jours, 3500 réfugiés débarquent à Saint-Laurent du Maroni. Au 27 mars 1987, sur 7723 réfugiés recensés, 2400 sont logés à la Charbonnière ou dans les quartiers des berges⁵³. Au total, le nombre de réfugiés atteint 10000⁵⁴ à 13000 personnes selon le CIMAD⁵⁵. L'Etat les appelle « Personnes Provisoirement Déplacées du Surinam » (PPDS), refusant de leur octroyer le statut officiel de réfugiés. Cet afflux de réfugiés accélère un flux migratoire déjà en pleine croissance vers Saint-Laurent du Maroni, qui ne compte que 6971 habitants d'après le recensement INSEE de 1982 – qui ne comptabilise pas les marrons⁵⁶.

Le gouvernement civil surinamais est restauré en décembre 1987, et lève l'état d'urgence. En 1989, des accords de paix sont signés entre les combattants, avec une médiation internationale, 8 juin 1989, à Portal, puis le 21 juillet 1989 à Kourou. Le 18 juin 1990, Brunswijk est arrêté à Cayenne. Le Jungle Commando se rend finalement en 1991, face à une nouvelle offensive de l'armée. Le 8 août 1992, un accord de paix est signé avec le gouvernement civil, marquant le retour à la démocratie. Même après la fin du conflit surinamais, en 1992, la plupart des réfugiés ne rentrent pas au Surinam, mais restent dans l'Ouest guyanais.

⁵⁰ Arch. Subdi. DDE, Camps de réfugiés, Décembre 1991, Equipement magazine, « Subdivision de Saint-Laurent du Maroni. Réfugiés : Mission très spéciale. »

⁵¹ Arch. Subdi. DDE, Camps de réfugiés, Décembre 1991, Equipement magazine, 02 décembre 1986 : ouverture du Plan Maroni ; 15 avril 1989 : la DDE répond toujours présent.

⁵² BOURGAREL Sophie, Migrations sur le Maroni : Les réfugiés surinamiens en Guyane, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 5, n° 21, 1989, p. 145-153.

BOURGAREL Sophie, Migration sur le Maroni : le cas des réfugiés surinamiens en Guyane, Mémoire de maîtrise de géographie présenté en septembre 1988 à l'université de Montpellier III.

⁵³ Arch. Subdi. DDE, Camps de réfugiés

⁵⁴ Arch. Subdi. DDE, Camps de réfugiés, Décembre 1991, Equipement magazine, « Subdivision de Saint-Laurent du Maroni. Réfugiés : Mission très spéciale. »

⁵⁵ PIANTONI, op.cit, p. 194

⁵⁶ ADUAG, rapport de présentation du POS, juin 1986, p. 12

A) Une guérilla de marrons urbains

La rébellion marronne est lancée en 1986 par des jeunes marrons du littoral, menés par Ronnie Brunswijk, contre le dictateur créole Desi Bouterse, au pouvoir depuis 1980. Ce mouvement armé est marqué par l'appartenance citadine pan-marronne des migrants marrons. La rébellion menée par Ronnie Brunswijk naît à Moengo : elle oppose d'abord des Ndjuka du littoral au gouvernement. La rébellion est soutenue dès le départ par l'opposition parlementaire en exil en Hollande. Des marrons de tous les groupes se rallient aux rebelles, qui bénéficient d'un soutien non négligeable de la population marronne pour mener sa guérilla.

a) Des combattants motivés par la lutte contre la stigmatisation des marrons

Début août 1986, l'armée surinamaïse tue un enfant à Mora Kondee, un village proche de Moengo où Ronnie Brunswijk était supposé se cacher. Les tensions entre militaires et population marronne s'accroissent, comme l'écrivent Thomas Polime et Thoden Van Velzen :

« Les marrons qui revenaient de leur travail étaient emmenés par les militaires et enfermés au fort de Zeelandia à Paramaribo. D'autres marrons étaient cruellement torturés en plein jour. Des rafles ont été effectuées dans certains villages le long de la jonction Est-Ouest et les hommes adultes arrêtés. Ces forfaits de l'Armée nationale dans les villages des marrons en juillet-août 1986 montraient son vrai visage : ce n'était plus la recherche de Brunswijk, mais une véritable intimidation de toute la population marronne des environs de Moengo. Le dédain et le mépris de leur culture étaient surprenants et excessifs. Leurs sanctuaires et tout ce qui était sacré, voué à *Gaan Gadu* (un dieu supérieur des Ndjuka), étaient détruits. Les marrons, commerçants de bois relativement riches, employaient ce temple comme Caisse d'épargne. Les militaires y ont volé 96 000 florins. » (*Id.* : 10)

Le *Gaan Man* Ndjuka, Gazon, se rend à Paramaribo pour demander une enquête sur les violences en cours dans la région du Cottica, mais sa demande est rejetée par le ministre des Affaires Intérieures, Wijdenbosch. Avant la fin du mois d'août 1986, le Jungle Commando reprend ses attaques. A Awara Kampu, sur le Bas-Maroni, sept Jungle Commando surprennent la compagnie Echo, une troupe d'élite de Bouterse de 70 militaires. Ronnie Brunswijk considère qu'il s'agit d'une victoire décisive, et il explique à Thoden Van Velzen (*Id.* : 85) que son succès serait dû à une bonne préparation religieuse et rituelle des combattants.

Après les premiers succès, de nombreux jeunes marrons rejoignent la rébellion. Les combattants ont des motivations diverses. L'engagement dans la guérilla peut être une réaction aux brimades subies entre autres par les marrons sous le régime de Desi Bouterse :

« Au début, ce qui nous poussait, c'était la rage par rapport à la pression qu'on nous mettait. Les militaires se prenaient pour des chefs, il y avait au moins 4 ou 5 barrages pour aller d'Albina à Paramaribo. A chaque fois, ils sont capables de te prendre ce qu'ils veulent. Si tu refuses, ils t'attaquent, te frappent ou te mettent en prison. Si tu as deux sacs de riz, ils t'en prennent un. Même pour monter sur le fleuve, il faut 400 litres d'essence : on ne pouvait en acheter que par petites quantités à Albina. Ça n'était pas seulement contre les Bushinenge, c'était contre tout le monde. C'est comme ça dans un régime militaire. Seulement, les Bushinenge étaient plus touchés car ils n'habitaient pas dans la capitale. C'est surtout sur les routes d'Albina et de Brokopondo qu'on avait des problèmes. Et puis les Bushinenge ne se laissent pas faire. Donc quand Ronnie est arrivé avec ses idées, on est quelques-uns à l'avoir suivi. » (Abollo Awasai, 2010)

Beaucoup de marrons évoquent cette pression constante des militaires comme facteur déclencheur de la guerre. Pourtant, Ben Scholtens souligne que le régime de Bouterse avait entamé dès 1981 une réflexion sur des mesures en faveur du développement de l'intérieur, notamment dans un rapport de 1986. Cela n'a pas empêché un nombre important de marrons de soutenir directement ou indirectement la rébellion.

Les chefs des rebelles sont pour la plupart des marrons du littoral. Ronnie Brunswijk est un Ndjuka Cottica de Moengo, né en 1962. Il a également vécu à Saint-Laurent-du-Maroni, à la Roche Bleue, et est connu comme footballeur. Il était élève à l'internat Weica à Abaadu Kondee, près de Moengo. En juin 1986, il rassemble six amis de toujours pour former avec lui le cœur de la guérilla : il en connaît certains depuis l'internat. La plupart ont séjourné un certain temps à l'étranger. Ces sept amis jurés forment le noyau de commande de la rébellion. Deux d'entre eux meurent accidentellement la première année de la guerre.

b) L'aspect identitaire de la rébellion marronne

Cet engagement des combattants prend aussi un aspect de quête identitaire. Les jeunes recrues du Jungle Commando sont des marrons urbanisés, parlant le *sranan tongo*. Thoden van Velzen raconte ainsi comment Ambo s'est engagé dans la rébellion à la suite d'une rupture conjugale :

« Son histoire comme Jungle commence en 1987. A cette date, les batailles étaient déjà engagées depuis des mois. Il a de la sympathie pour Brunswijk, mais il n'a aucun contact avec son mouvement. Il vit depuis des années à Paramaribo. Son travail en ville ne lui plaît pas, et il songe à quitter son travail et ses biens pour aller se battre dans la forêt. Puis c'est la trahison,

ce qui arrive si souvent dans une guerre civile. Sa femme, beaucoup plus jeune que lui, prend un créole pour amant. Quand il lui en parle, elle lui crie de prendre ses clics et ses claques, et de partir. Quand Ambo refuse, elle avertit son voisin, un sergent de l'armée nationale, que son homme est au service de 'la bande de Brunswijk'. Il s'enfuit en pleine nuit et entre immédiatement en contact avec une cellule de la Jungle Commando. Quelques jours plus tard, il emmène illégalement la femme de Brunswijk, et fuit avec elle vers la région des Jungles Commando via une route compliquée. Ambo est enrôlé sans problème dans l'armée d'opposition de Brunswijk. » (*Id.* : 63)

De nombreux combattants sont des jeunes désocialisés, qui ont souvent peu de lien avec leur famille. Quand les combattants arrivent au Jungle Commando, ils entrent en contact avec des valeurs coutumières marronnes qu'ils ne connaissent que peu. Pourtant, les croyances marronnes jouent un grand rôle dans la guerre. Dès 1985 et 1986, des hommes recherchés par la police surinamaïse, à commencer par Ronnie Brunswijk, souhaitent bénéficier de cérémonies religieuses protectrices (THODEN VAN VELZEN, 2004 : 243). Les combattants portent des *buii*, des bracelets végétaux magiques, protégeant celui qui les porte contre les balles. Thoden Van Velzen décrit Ronnie Brunswijk comme un grand client des *obiaman*, en particulier des spécialistes du culte Kumanti :

« Ronnie Brunswijk porte un gilet de sauvetage. Je pensais d'abord que c'était un gilet pare-balles mais il dit qu'il n'emploie cela jamais : « mon *buii* (un moyen de protection, et source de force sous forme d'un anneau en fer, porté sur le haut du bras) est mon gilet de pare-balles. » Le fusil disparaît sous la toile. Il prend le bâton du leader de guerre en mains, 'le bâton *kumanti*' : un objet chargé de grande force religieuse. Ce bâton est décoré de petites pièces d'étoffe rouge et noire et de plumes de perroquet. Des *Papa moni* (coquilles blanches) sont incrustées sur le haut du bâton. » (*Id.* : 81)

En août 1986, dans le premier camp du Jungle Commando sur le Maroni, deux d'entre eux trouvent une bouteille dans la forêt : ils la considèrent comme un *obia*. Cet objet magique est ensuite consulté par le Jungle Commando, notamment pour désigner qui part au combat. Plus tard, un *obiaman* paamaka, Boodoo, organise une expédition avec le Jungle Commando pour déterrer un *obia* qui avait été utilisé par Boni, enterré dans une île du Maroni à Bonidoro, sans avoir pour cela l'autorisation du *Gaan Man Aluku* (THODEN VAN VELZEN 2004 : 244). De nombreux *obiaman* sont sollicités par le Jungle Commando pour le soutenir, notamment à Paramaribo. Un *obiaman* Aluku du village de Motende participe également au combat et protège les combattants par ses rituels (BILBY 1990 : 512).

Par ailleurs, le Jungle Commando recherche également la protection des *obiaman* du Tapanahoni, le territoire coutumier Ndjuka situé sur un des affluents du Maroni. Celle-ci n'est pas acquise d'emblée. Fin août 1986, Brunswijk se rend sur le Tapanahoni, où il reçoit bon

accueil. Sans devoir combattre, il occupe le 31 août l'île surinamaïse de Stoelmans, au confluent du Tapanahoni et du Lawa, équipée d'un hôpital et d'un aéroport, et y installe son siège. En face de Stoelmans, sur la rive française, les rebelles construisent un nouveau poste, équipé d'engins de guerre modernes, sur lequel se replier en cas de danger. Le 2 septembre 1986, une réunion de nombreux chefs marrons est tenue à Diitabiki (POLIME et *al.* 1988b :12). Lors de cette réunion, les représentants Paamaka et Aluku se prononcent pour la rébellion. Le *Gaan Man* Matawai est, lui, pour Desi Bouterse. Il n'a pas réussi à s'entendre à ce sujet avec le *Gaan Man* Saamaka, trop malade pour se déplacer. Le *Gaan Man* Ndjuka, Gazon, adopte alors une position de neutralité, gardant ses distances avec le Jungle Commando, qui ne l'a pas consulté avant de commencer son action. Une délégation du Jungle Commando fait incursion pour demander la bénédiction du Gaan Tata : le *Gaan Man* Gazon la leur refuse, au motif qu'ils auraient dû le consulter plus tôt. Abollo Awasai se souvient qu'il s'est par la suite rendu à Saint-Laurent-du-Maroni, fin 1986 : là encore, il refuse de donner procuration au Jungle Commando, et reste en retrait.

La rébellion se regroupe donc autour de son chef charismatique. Ronnie Brunswijk se fait appeler « Commandant Kadafi » ou « Bevel ». Des légendes circulent à son sujet parmi les combattants : on raconte qu'il s'est échappé de la prison du Fort Zeelandia en s'envolant comme un esprit à travers le toit et au dessus de la rivière Surinam. Sur l'île de Stoelmans, il fait régner la discipline :

« Le soir venu, des fusillades annoncent son retour. Il y a à peu près 100 Jungles qui arrivent pour être inspectés par Brunswijk. Ceux qui sont arrivés aujourd'hui doivent montrer leurs papiers. Quatre d'entre eux sont partis de Saint-Laurent sans la permission écrite de leur commandant. « Retirez-vous – un jour de cellule » commande Brunswijk. La police militaire les emmène. » (*Id.* : 65)

Par ailleurs, il assiste aux funérailles dans les villages alentours, pour rencontrer les dignitaires et échanger des informations.

Même sans soutien du *Gaan Man*, le Jungle Commando participe à beaucoup de rituels marrons : en juillet et août 1987, des rituels sont tenus à Kiyoo Kondee, village historique de l'arrivée des premiers marrons Ndjuka sur le Tapanahoni. Le rite en l'honneur d'*Agedeonsu*, nommé aussi *Ndjuka Gadu*, normalement mené tous les trois ou quatre ans au village Tabiki sur le Tapanahoni, a lieu tous les ans durant la guerre (*Id.* : 60). Certains Jungle Commando se rendent également sur le Lawa pour être traités rituellement par le *Gaan Man* Aluku, qui refuse. Un *obiaman* Aluku s'en charge toutefois.

Cette rébellion est donc menée par des marrons urbanisés, qui sont en recherche spirituelle auprès d'*obiaman* des villes, mais aussi de leurs aînés du fleuve. A l'automne 1986, le Jungle Commando compte environ 300 (selon Dominique Anouilh) à 400 combattants (selon Abollo Awasai, ancien coordinateur du Jungle Commando). En novembre 1986, après les premiers succès au combat, le groupe aurait compté de 700 à 1 500 membres, selon Thoden Van Velzen. L'auteur signale toutefois que la plupart sont des « guérilleros à mi-temps », qui n'hésitent pas à abandonner leurs activités militaires pour aller défricher leurs abattis, ou pour suivre leurs propres activités culturelles (*Id.* : 51).

*Combattants du Jungle Commando*⁵⁷



B) Des réfugiés "provisoires" et indésirables

L'armée surinamaïse répond par une violente offensive dans l'Est du pays, en novembre 1986, tuant de nombreux civils le long de la route d'Albina à Paramaribo. Presque tous les habitants de la région fuient vers la capitale ou la Guyane française. Cette population réfugiée est très différente de celle que l'Etat s'était préparé à accueillir depuis 1975 : la plupart sont des marrons, ainsi qu'un millier d'amérindiens. Les arrivants qui avaient de la famille à Saint-Laurent, notamment les amérindiens et les marrons originaires du Maroni, se font héberger en ville. Les autres, principalement les Ndjuka Cottica, sont accueillis dans des camps de réfugiés, d'abord sur le terrain d'aviation vers Saint-Maurice (Camp A et B), puis

⁵⁷ Source : Archives privées d'Abollo Awasai, 1987-88

sur les routes de Mana et Javouhey (Acarouany, Charvein et PK9). Le maire de Mana était en effet favorable à l'accueil de réfugiés sur sa commune, alors en plein déclin démographique, contrairement au maire de Saint-Laurent, inquiet des coûts que cela pourrait engendrer⁵⁸.

a) De l'enthousiasme du Plan Vert à l'accueil réticent des réfugiés de 1986

Au moment de l'indépendance de son voisin, en 1975, l'Etat français s'était préparé à l'éventualité de l'accueil de réfugiés surinamais, notamment des Javanais et Hindustani⁵⁹ fuyant le pays désormais dirigé par le parti créole, le NPS⁶⁰. Cette perspective n'était pas pour déplaire à la préfecture guyanaise, à l'époque où l'on cherchait à faire venir des agriculteurs en Guyane grâce au Plan Vert⁶¹. Toutefois, cet afflux de réfugiés n'aura jamais lieu. A cette période, les marrons et amérindiens, appelés « primitifs », n'étaient pas considérés par la sous-préfecture comme concernés par ces conflits politiques à la capitale :

« Sur le plan local, les primitifs s'inquiètent surtout de la libre circulation entre les deux pays. »⁶²

« [Ils sont considérés comme] plus facilement adaptables à des conditions de vie précaires ; le seul écueil pratiquement inévitable est qu'ils se dispersent dans la nature sans véritable contrôle possible »⁶³.

A l'époque, le contrôle de ces populations n'était donc pas un enjeu important pour l'Etat français.

Onze ans plus tard, la situation a bien changé. Cet apport de population n'est plus vu comme un avantage pour le développement de la Guyane: l'Etat français souhaite les voir retourner au plus vite dans leur pays d'origine. Il ne leur octroie donc pas le statut légal de réfugié, mais celui de « Personnes Provisoirement Déplacées du Surinam. ». En conséquence, ces « PPDS », qu'on continue tout de même à appeler « réfugiés » au quotidien, n'ont ni le droit de travailler, ni celui de scolariser leurs enfants dans les écoles guyanaise ; les camps sont construits comme devant être très provisoires. Le Haut-Commissariat aux Réfugiés de

⁵⁸ Archives communales de Saint-Laurent du Maroni, Conseil Municipal du 5 novembre 1986, motion sur les réfugiés.

⁵⁹ Populations asiatiques arrivées comme travailleurs sous contrat après l'abolition de l'esclavage au Surinam.

⁶⁰ NPS : Nationale Partej Suriname, dirigé par Henck Arron, chef du pays en 1973 puis Premier Ministre en 1977.

⁶¹ Plan Vert, ou Plan Stirn : le gouvernement lance le VIIe plan appelé « Plan Vert », qui démarre en 1975. Il vise à faire immigrer 30 000 personnes de métropole ou des DOM dans l'Ouest guyanais, pour relancer l'agriculture.

⁶² Arch. Sous-préfecture, Situation du Surinam, note au sous-préfet du 18 septembre 1975, Grand Santi

⁶³ Arch. Sous-préfecture, non classées. Situation au Suriname, Rapport du Directeur départemental des services de polices au préfet de la Guyane, 10 novembre 1975

l'ONU n'est autorisé à s'installer en Guyane qu'en mai 1988, et seulement pour s'occuper du « retour » des réfugiés.

b) Les discours associant les réfugiés à l'insécurité

Ce caractère provisoire de la politique d'accueil s'explique par la montée de discours hostiles à l'invasion des réfugiés dénonçant la montée de l'insécurité, qui serait liée à l'arrivée des réfugiés et aux marrons en général. Ainsi, dès le début de la crise, le 5 novembre 1986, le Conseil Municipal de Saint-Laurent-du-Maroni vote une motion⁶⁴ visant à alerter les services de l'Etat. Elle décrit l'arrivée d'une « population noire, non recensée et dispersée sur le territoire de la commune » du Surinam comme une menace pour la politique en cours de résorption de l'habitat insalubre, du fait de la construction de nouveaux bidonvilles par les arrivants. Le Conseil demande à l'Etat de prendre acte de la volonté de ces « populations immigrées » de s'installer définitivement sur le territoire. L'Etat doit prendre en charge les coûts supplémentaires pour la construction d'équipements en termes de santé, d'école et de logement, afin que « la commune n'ait pas à souffrir irrémédiablement d'une situation déjà rendue préoccupante par l'existence d'un flux migratoire difficilement contrôlable ». Ces discours, racialisant la population marronne, désignée ici comme « noire », assimilent pleinement réfugiés et migrants marrons des berges.

En outre, les marrons sont vus comme un danger pour la sécurité des résidents de la commune. Les élus créoles associent l'arrivée des réfugiés avec l'accroissement des cambriolages et des violences en ville, en dépit des rapports assurant que ces actes sont le fait de « soit de guyanais d'origine, soit de Surinamais résidant sur la commune bien avant l'arrivée des réfugiés »⁶⁵. Des manifestations contre l'insécurité sont organisées devant la sous-préfecture, ainsi que des journées ville morte, réunissant l'ensemble des commerçants : ces contestataires dénoncent l'invasion des réfugiés, et plus généralement des marrons, désormais « étrangers ». En 1989, le maire Léon Bertrand signe un billet dans le bulletin municipal en soutien aux « revendications légitimes de la population qui continue de vivre quotidiennement et pleinement les conséquences de cette invasion »⁶⁶. Un des membres de l'équipe municipale de Léon Bertrand analyse rétrospectivement cet épisode :

⁶⁴ Arch. Sous-préfecture, Non Classées, Boite 4, Mise en place Plan Maroni, Motion du Conseil Municipal du 5 novembre 1986

⁶⁵ Arch. Sous-préfecture, Non Classées, Guerre civile, Boite 4, Plan Maroni gestion 1989, Note du sous-préfet à l'attention du préfet, 28 décembre 1987

⁶⁶ Arch. Communales, Bulletin municipal, *Bâtir Saint-Laurent*, Bilan de Mandat de 1983 à 1989, p.19

« Ça apporte quand même des difficultés à tout point de vue. Parce qu'il faut intégrer les gens, il faut... ça s'est fait plus ou moins bien, puisqu'il n'y a pas eu trop de problèmes. Mais ça tombe de manière... c'est à ce moment-là qu'on a commencé à avoir beaucoup de délinquance aussi. (...) C'est à partir de là qu'on a eu vraiment des problèmes. »⁶⁷

Cet élu créole explique la réaction de rejet des habitants de la ville par le nombre de réfugiés équivalent à celui des habitants, et par leurs différences :

« Ces personnes, quand elles sont arrivées, tout le monde ne voulait pas les garder. On voulait les accueillir, mais pas les garder forcément. Ce qui se comprend largement. C'est pas une question de racisme, c'est une question pratique. On ne met pas brusquement 10 000 personnes qui arrivent d'ailleurs, qui ne parlent pas la même langue – c'est aussi important –, avec des gens qui sont là, qui sont chez eux, même si ce sont des frères de sang, de peau, de tout ce qu'on veut. »⁶⁸

Selon lui, cette attitude se comprend si on se replace dans la situation d'incertitude d'alors :

« Ça aurait pu se passer autrement : vous ne pouvez pas accueillir 10 000 personnes si vous êtes 10 000. (...) Ça ne s'est pas trop mal passé, mais c'était difficile. Difficile. Evidemment, quand les choses évoluent, quel que soit le pays d'ailleurs, on pense que c'est l'étranger qui amène tout ce qui est mauvais, il n'amène rien de bon. »⁶⁹

Paradoxalement, comme il le souligne, cette réaction de rejet n'a pas concerné les amérindiens réfugiés :

« Les indiens réfugiés, c'est une autre situation. Déjà eux, ils sont moins nombreux. Et les gens ont peut-être accepté plus facilement parce qu'ils sont moins nombreux, ils ont peut-être aussi une autre manière de vivre. Un autre caractère, si on peut dire. »⁷⁰

Ainsi, la figure du réfugié envahissant et indésirable est associée à l'ethnicité marronne, ce qui ouvre la voie à l'amalgame entre réfugiés et marrons⁷¹.

La crise surinamaïse se prolonge année après année, et la vie dans les camps prend un caractère plus pérenne : les tentes collectives sont progressivement remplacées par des constructions en bois pour chaque famille. Les habitants cultivent les terres alentours, et se

⁶⁷ Alain Baduel*, 30 juin 2010

⁶⁸ Alain Baduel*, 26 octobre 2010

⁶⁹ Alain Baduel*, 30 juin 2010

⁷⁰ Alain Baduel*, 30 juin 2010

⁷¹ Cet amalgame a peut-être été facilité par l'une des anciennes appellations des marrons, utilisée notamment par Jean Hurault : les « Noirs réfugiés ».

font employer dans les entreprises environnantes. Beaucoup d'autres réfugiés sont logés en dehors des camps, dans la ville : ainsi en mars 1987, l'Etat recense 7 123 réfugiés dont 3 336 sont dans les camps de réfugiés, et 4 358 dans les différents quartiers de la ville, et dans les villages en amont de Saint-Laurent. Pour les réfugiés dits « hors-camps », des distributions de nourriture et de produits de première nécessité sont organisées par l'armée. Ainsi, à la Charbonnière, le bâtiment originellement prévu comme « marché » et « lieu de culte » devient dès sa construction⁷² un carbet de distribution de nourriture pour les PPDS, ainsi que de scolarisation des enfants de réfugiés en hollandais. La scolarisation en hollandais est organisée par les Sœurs Franciscaines d'Albina, elles-mêmes réfugiées : elles s'appuient sur des enseignants également réfugiés. Une vie quotidienne des réfugiés s'organise donc progressivement, sans pour autant que leur intégration future soit envisagée par l'Etat. Si le statut de réfugié provisoire et promis à un prompt retour est symboliquement associé aux marrons, comme on l'a vu, une seconde étape du raisonnement attribuée à l'ensemble des marrons, réfugiés ou non, le caractère indésirable et illégitime des premiers.

C) Des habitants marrons indésirables en centre-ville

Durant les années 1980, la façon dont les marrons sont catégorisés par les autorités françaises connaît une mutation. De primitifs inoffensifs et locaux, ils deviennent des étrangers indésirables, qui doivent acquérir des papiers pour pouvoir séjourner sur le territoire. Dans les deux cas, la référence à l'histoire du marronnage est absente de ces catégorisations, qui ont pour but et pour effet de marginaliser ces groupes de population. Les politiques de déplacement des habitants des berges et d'accueil des réfugiés apparaissent comme deux manières de gérer la population marronne de l'Ouest guyanais en la cantonnant à des espaces périphériques. Au départ bien distinctes l'une de l'autre, elles s'avèrent très connectées : les nouvelles catégories désignant les marrons sont importées d'une opération à l'autre. Les deux logiques de relogement des uns en périphérie, et de retour au Surinam des autres, peuvent être mises en application conjointement sur un quartier donné, comme nous l'avons vu pour Bakaloto. Ces catégorisations ont donc des implications concrètes en termes spatiaux.

⁷² Aujourd'hui, il sert de carbet funéraire et de lieu de réunion à la Charbonnière.

a) L'amalgame entre réfugiés et marrons

Tout au long de ces six années de guerre, la sous-préfecture ne cesse de recenser et compter cette population réfugiée. Il importe d'exclure les combattants rebelles des camps de réfugiés, et de distinguer les réfugiés des migrants marrons venus chercher du travail. Cela s'avère d'une complexité défiant l'appareil étatique. Parmi les 9 500 réfugiés recensés lorsque ces chiffres atteignent leur maximum, beaucoup ne sont pas identifiés par une carte de PPDS, et sont simplement appelés « clandestins », comme le montre ce tableau :

Répartition des réfugiés en janvier 1990⁷³

	Lieu	Nombre	Totaux	
Camps	Camp A	295	3 913	
	PK9	1140		
	Acarouani	1480		
	Charvein	995		
Hors Camp Saint-Laurent- du-Maroni	Charbonnière	724	2 046	2 736
	Autres villages	500		
	Paddock	290		
	Balaté	133		
	Pierre	151		
	Terre-Rouge	115		
	Espérance	133		
Hors Camp autres communes	Apatou	500	690	
	Mana	136		
	Awala	54		
Réfugiés recensés	6 649			
Clandestins estimés	3 000			
Total estimé	9 500			

Ainsi, les frontières entre réfugiés et étrangers clandestins – qui ont en commun d'être avant tout associés à l'ethnicité marronne – apparaissent comme poreuses aux yeux de l'Etat.

Cette tension se prolonge avec l'échec des politiques de retour des réfugiés. En 1992, le Surinam revient à la démocratie : le retour des réfugiés est mis en œuvre par l'Etat. Une prime de 4 000 Francs par adulte et 2 000 Francs par enfant est proposée à chaque PPDS pour les aider à rentrer. Beaucoup d'entre eux l'acceptent. D'autres préfèrent rester : 590 d'entre eux obtiennent une carte de séjour, mais la plupart restent sans document les y autorisant. Les camps de réfugiés de la route de Mana sont démantelés en 1992 et 1993 : les 1 700 personnes

⁷³ Arch. Subdi. DDE, Camps de réfugiés

n'ayant pas accepté la prime au retour sont alors pourchassés : leurs champs sont inondés de pesticides, leurs pirogues tronçonnées, leurs magasins d'artisanat brûlés, et les habitants sont arrêtés⁷⁴. Malgré ces actions violentes, beaucoup d'entre eux restent sur place. La crise économique au Surinam conduit en outre certains réfugiés rentrés au pays à revenir en Guyane, cette fois, comme migrants clandestins. La distinction originelle entre réfugiés et migrants n'a donc plus aucune raison d'être : désormais, tous les marrons présents sur le territoire sont catégorisés au prisme du droit des étrangers.

L'amalgame effectué par les autorités entre réfugiés et marrons sans-papiers est manifeste dans le traitement des quartiers dits insalubres des berges du Maroni, soumis à des pressions croissantes. Au cours de la guerre, les maisons sur pilotis des berges, que la municipalité avait cessé de démolir au début de la guerre, étaient devenues véritablement surpeuplées. L'éradication de ces quartiers devient une priorité après la fin du conflit. Lors des opérations de destruction, les habitants sont classifiés en fonction de leur statut administratif, conformément au droit des étrangers. Néanmoins, ils restent avant tout un seul et même « problème » à « traiter ». En février 1992, la démolition de 27 maisons est lancée dans le quartier sur pilotis de Bakaloto, situé à côté du site de La Charbonnière. Pour cette opération, il est prévu que les habitants subissent un traitement différencié selon leur statut administratif : 31 personnes, de nationalité française ou titulaires d'un titre de séjour, sont relogés dans des bâtiments provisoires en ville, en attendant l'attribution d'un véritable logement social ; 58 personnes, étrangers en situation irrégulière, sont expulsés du territoire et ramenés au Surinam ; enfin, 38 encore bénéficiaires du statut de PPDS, sont simplement « invités » à rentrer au Surinam. S'ils ne le souhaitent pas, ils sont autorisés à se rendre dans les villages situés en amont de Saint-Laurent-du-Maroni, alors accessibles seulement par pirogue. Cet exemple montre que ces personnes, qu'elles soient réfugiées, migrantes ou français sont toutes soumises à la même contrainte : ils doivent quitter le centre-ville, parce qu'ils vivent dans les quartiers dits insalubres, associés à des échanges transfrontaliers illégaux et plus globalement à la délinquance. Les marrons en général en viennent à être considérés comme un groupe ethnique transfrontalier et suspect, qui doit être contrôlé de près, en lien avec un discours porté par les autorités, dénonçant l'invasion de la ville par les marrons.

⁷⁴ Témoignage d'Edy Pinas, 20 février 2013

b) Les conséquences spatiales des catégorisations: la relégation en périphérie

Pour Vincent Veschambre, la démolition est toujours une « action destructrice des espaces et des marques dont ils sont investis », même quand elle est justifiée par des raisons techniques ou politiques, comme ici l'insalubrité. La destruction de l'habitat est l'acte d'*expropriation* le plus radical qui soit, négation symbolique du « droit d'être quelque part ». ⁷⁵. Elle est alors porteuse de violence symbolique, au sens de Pierre Bourdieu, envers ceux qui s'identifient à ces marques ⁷⁶.

« Nous faisons l'hypothèse qu'il y a dans tout acte de démolition une logique d'invitation, de sensibilisation, de dévalorisation, d'expropriation symbolique, voire de négation des populations, des institutions habitant les édifices et les espaces concernés. Et ceci d'autant plus dans la période actuelle, où l'accès au « conservatoire de l'espace », à la mémoire, fait partie des valeurs de référence et s'apparente à un nouveau droit. » ⁷⁷

En effet, la maison est un objet d'appropriation intense, comme le souligne Fabienne Cavaillé à propos d'expropriations liées à la construction d'une autoroute ⁷⁸. De la même façon, les expulsions liées à l'insalubrité, inscrites dans une longue histoire de l'aménagement urbain en France, visent aussi un contenu social : elles conduisent à l'effacement symbolique des catégories populaires des centres-villes ⁷⁹. Les sociologues Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon soulignent ainsi que l'habitat populaire semble voué au précaire, et ne peut accéder au patrimoine comme « support d'inscription de l'individu dans la longue durée » ⁸⁰. *A fortiori*, l'habitat des migrants, construits dans une perspective provisoire et avec les moyens du bord, fait souvent l'objet de démolitions. Ces habitats précaires sont l'objet d'investissement de compétences, mises en évidence par l'anthropologue Florence Bouillon à propos des squats des villes françaises ⁸¹.

Après la guerre, les marrons sont donc relégués à la périphérie de la ville, voire dans des bourgs très éloignés, à défaut de pouvoir être renvoyés au Surinam. Au cours des années 1990, les quartiers sur pilotis des berges sont démolis au cours d'opérations successives de « résorption de l'habitat insalubre », financées par l'Etat. Leurs habitants, quand ils sont

⁷⁵ VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, p.179

⁷⁶ VESCHAMBRE, Ibid, p.115-116

⁷⁷ VESCHAMBRE, op.cit, p.174

⁷⁸ CAVAILLÉ (F.), 1999. – *L'expérience de l'expropriation*, Paris, ADEF, 222 p.

⁷⁹ TOMAS, François, Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain, *Géocarrefour* vol 79, 3/2004

⁸⁰ PINCON Michel, PINCON-CHARLOT Monique, « Le patrimoine habité », dans SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J.C. (dir), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 319-322

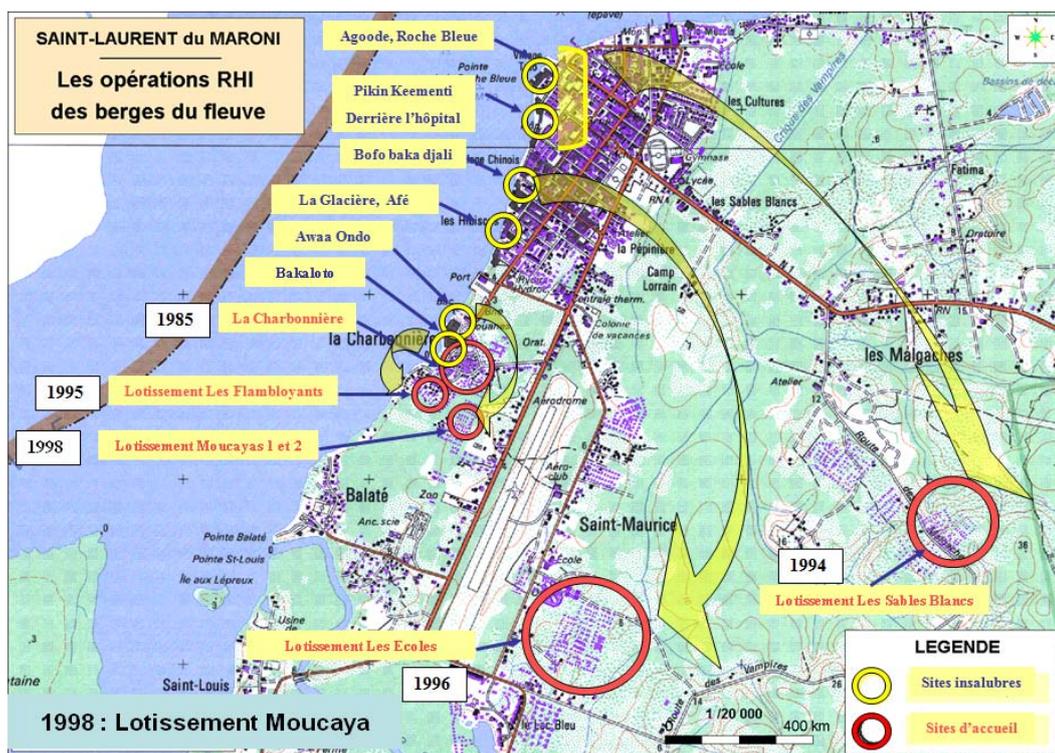
⁸¹ BOUILLON F., 2009, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF, 244 p.

détenteurs de titres de séjour ou de la nationalité française, sont relogés dans différents sites en périphérie de la ville (voir carte). Ces projets sont directement liés à la lutte contre l'insécurité, comme le souligne le préfet, en juin 1992 :

« Cette opération est engagée dans l'urgence en raison des risques de troubles de l'ordre public et d'émeutes raciales liés à l'exaspération de la population face à l'insécurité. Les quartiers propices au développement de la délinquance sont progressivement détruits ou restructurés.⁸² »

Les nouveaux sites de relogement étaient prévus en fonction des activités des habitants: le site de Moucaya, situé au bord du fleuve, à côté de la Charbonnière, devait être réservé aux personnes travaillant dans le transport fluvial ou la pêche. Les deux autres, éloignés du fleuve, devaient accueillir les agriculteurs (Sables Blancs) et les employés plus urbains (Les Ecoles).

Opérations de relogement entre 1985 and 1998⁸³



Du fait de l'urgence des opérations de relogement, ces lignes directrices ne sont pas suivies lors de l'attribution effective des logements. L'architecture de ces nouveaux quartiers n'est pas conçue comme adaptée à la culture des marrons, contrairement à ce qui avait été

⁸² Arch. Subdi. DDE, RHI Multisite, Lettre du Sous-préfet au préfet du 9 juin 1992

⁸³ Source : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (ARUAG), Décembre 2003, Séminaire rénovation urbaine du Centre de Ressources des Politiques de la Ville, Cayenne.

initialement prévu à la Charbonnière – qui cesse progressivement d’être considéré comme un « village » par les autorités. Le dernier quartier des berges est finalement détruit en 1998. Les marrons vivent désormais dans les sites de relogement en périphérie de la ville, ou bien dans de nouveaux quartiers insalubres reconstruits dans des zones encore plus périphériques. D’autres sont encore plus loin de la ville, dans les bourgs qui ont émergé à l’emplacement des camps de réfugiés, ou encore dans les villages du Bas-Maroni. Ce processus de relégation spatiale des habitants marrons aux périphéries urbaines est le produit de l’évolution des catégorisations concernant les marrons, disqualifiant la présence de ces groupes en centre-ville. Il constitue l’envers du processus de patrimonialisation, sur lequel je voudrais me pencher en troisième partie.

III. Une non-patrimonialisation de l'habitat marron

Patrimonialiser repose toujours sur un choix, effectué par des détenteurs de pouvoir, entre ce qu'on garde ou non⁸⁴. Par exemple, dans de nombreuses villes d'Amérique latine, l'architecture coloniale est patrimonialisée, au détriment des autres constructions, comme l'a montré Patrice Melé à propos du Mexique⁸⁵. Ces entreprises de patrimonialisation s'accompagnent souvent d'une gentrification de ces quartiers : pour l'urbaniste Nora Semmoud, ce processus est inhérent à la patrimonialisation⁸⁶. En effet, le patrimoine culturel est aussi une ressource non seulement symbolique, mais aussi économique, via la mise en valeur touristique ou foncière⁸⁷. Au niveau local, le patrimoine est mis en avant par des « entrepreneurs de localisation » comme les maires, comme le souligne Alain Bourdin.⁸⁸ Vis-à-vis de l'extérieur, cette identification territoriale permet une forme de marketing de la ville. Au plan interne, le patrimoine comporte l'idée d'un bien commun qui légitime la vision d'un ordre social sans conflit, comme le soulignent Oscar Grillo et Monica Lacarrieu à travers le cas d'un quartier de Buenos Aires⁸⁹. Henri-Pierre Jeudy observe ainsi que « l'arme du patrimoine draine derrière elle une forme humaniste universelle qui permet au pouvoir politique d'emporter l'assentiment de tous ».⁹⁰

Parallèlement aux politiques de logement des habitants à la Charbonnière et d'accueil des réfugiés, le Camp de la Transportation devient progressivement un lieu considéré comme central d'un point de vue touristique, d'où la nécessité de dégager ses abords. La démolition des quartiers n'est que l'envers de la patrimonialisation du Camp de la Transportation. Lors des entretiens, les maires Léon Bertrand et Raymond Tarcy évoquent spontanément et plus

⁸⁴ ANDRIEU Claire, LAVABRE Marie-Claire, TARTAKOWSKI Danielle, *Politiques du passé, Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2006

⁸⁵ MELE Patrice, 2003, Réinvestir les espaces centraux des villes mexicaines, dans BIDOU-ZACHARIASEN C (dir), *Retours en ville. Des processus de "gentrification" urbaine aux politiques de "revitalisation" des centres*, Paris, Descartes et Cie, 2003, p. 205-240

⁸⁶ SEMMOUD Nora, « Valorisation patrimoniale et changement social : un pléonasme ? » in GRAVARI-BARBAS Maria (dir) *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Rennes, PUR, 618 pages, 2005

⁸⁷ BERGEL Pierre, 2002, thèse à l'université de Caen, dir Hérin, Quand la ville se refait. Renouvellement urbain et grandes emprises foncières. Etudes de cas en France métropolitaine et dans deux agglomérations de province : Caen et Angers.

⁸⁸ BOURDIN Alain « Patrimoine et demande sociale ». In NEYRET R. (Eds.) *Le patrimoine atout du développement*, Presses Universitaires de Lyon, 1992

⁸⁹ GRILLO Oscar, LACARRIEU Monica, 1999, San Telmo : une illusion urbaine à vendre ?, dans MONNET J. (dir), *Ville et pouvoir en Amérique, les formes de l'autorité*, Paris, L'Harmattan, p.153-176

⁹⁰ JEUDY Henri-Pierre, *La machinerie patrimoniale*, 2001, p.30

volontiers les projets du Camp de la Transportation lorsque je les interroge sur l'opération de résorption des bidonvilles. L'argument du patrimoine joue ainsi le rôle d'une justification des démolitions. En outre, ces politiques ont pour conséquence un effacement des traces du passé migratoire marron à Saint-Laurent-du-Maroni, qui peut être analysé comme une non-patrimonialisation de leur habitat des berges.

A) Démolition des bidonvilles et patrimonialisation du Camp de la Transportation

Le quartiers marrons des berges étant situé à proximité du Camp de la Transportation, les projets de résorption de l'insalubrité sont rapidement associés à la réhabilitation du bagne. Occupés par des immigrés créoles du Haut-Maroni, les bâtiments du bagne suscitent un fort intérêt des urbanistes et fonctionnaires de l'Équipement travaillant sur Saint-Laurent du Maroni. Dès 1966, lors de la mise en place du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain à Saint-Laurent du Maroni, l'Agence d'Aménagement et d'Urbanisme Antilles-Guyane réalise une étude architecturale sur les bâtiments du bagne de la ville⁹¹. En 1973, l'enquête sur la demande en logement de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, mentionne non seulement les bidonvilles mais aussi les logements insalubres du bagne.⁹² En 1980, deux études conjointes sont commandées au Groupe de Recherche en Aménagement et Programmation, portant l'une sur les quartiers marrons, l'autre sur le Camp de la Transportation⁹³. L'étude sur le Camp de la Transportation est rendue par Anne Hublin avant celle qui concerne les villages insalubres⁹⁴. Le périmètre insalubre défini par l'arrêté préfectoral du 7 juin 1982⁹⁵ rassemble ces deux éléments, qui font l'objet de demandes de subventions au Fonds d'Aménagement Urbain.

⁹¹ CDU, Agence d'Aménagement et d'Urbanisme Antilles-Guyane, *L'architecture du bagne, St-Laurent-du-Maroni*, Fort-de-France, AUAG, 1966.- 21 P., fig., PL., CA A373

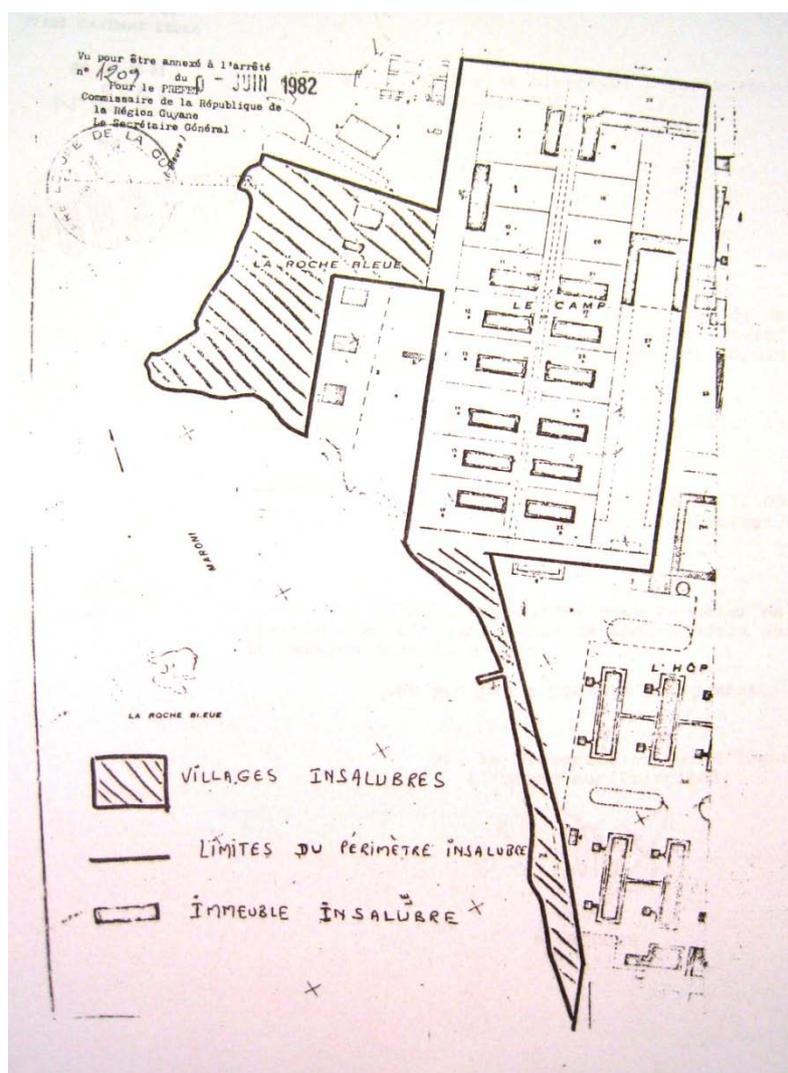
⁹² Centre de Documentation Urbanisme, Bulletin du Groupement Interministériel Permanent pour la Résorption de l'Habitat Insalubre n°13, octobre 1974, La RHI dans les DOM, p. 15

⁹³ CDU P129/18, Groupe de Recherche en Aménagement et Programmation, Devis Camp de la Transportation, pour la DDE Guyane, 20 septembre 1980, CDU P129/19 Devis Opération de Transplantation des Bonis de la Roche Bleue à la Charbonnière pour la DDE Guyane, 20 septembre 1980

⁹⁴ HUBLIN Anne, « *Le Camp de La Transportation à Saint Laurent du Maroni - Enquête sur les squatters de l'ancien bagne - Programme de conversion des bâtiments* », 142 p., 1980-1981, Ministère de l'Urbanisme FAU / DDE de Guyane

⁹⁵ Arch. Subdi. DDE, Arrêté préfectoral n°1209 1D/2B du 7 juin 1982 sur le périmètre insalubre comprenant les lieux-dits « Camp de la Transportation – Roche Bleue » et derrière l'hôpital André Bouron

Le périmètre d'insalubrité de 1982⁹⁶



Ainsi, les politiques d'insalubrité incluent-elle dès le départ la question de la réhabilitation du bagne. Dans un premier temps, elle se heurte au refus du maire Raymond Tarcy. Les projets de patrimonialisation de la Direction Départementale de l'Équipement sont par la suite soutenus par le nouveau maire Léon Bertrand.

a) La "découverte" progressive du patrimoine du Camp de la Transportation

Au niveau de la municipalité, la patrimonialisation du Camp de la Transportation ne va pas de soi. Le bâtiment a été racheté par le commerçant Tanon, qui loue les cases à des immigrants créoles du Haut-Maroni. Pour l'ancien maire Raymond Tarcy, il faut raser le bâtiment pour effacer le souvenir du bagne :

⁹⁶ Arch. Subdi. DDE, Arrêté préfectoral n°1209 1D/2B du 7 juin 1982 sur le périmètre insalubre comprenant les lieux-dits « Camp de la Transportation – Roche Bleue » et derrière l'hôpital André Bouron

« Moi personnellement, j'étais de ceux qui voulaient complètement raser, pour oublier le bagne.

Si le Camp de la Transportation est ainsi rejeté, c'est du fait de l'héritage d'une « culture du bagne » qui divise la société saint-laurentaise entre l'élément libre et l'élément pénal, comme le montre Marine Coquet dans son mémoire sur la vie dans la commune pénitentiaire⁹⁷. Les bagnards et leurs descendants sont stigmatisés par la population : ils appartiennent à une catégorie inférieure, stigmate qui est transmis à leurs descendants.

La municipalité de Raymond Tarcy souhaite donc racheter le Camp pour le démolir. Cette question suscite un débat houleux dans la commune : le maire se souvient qu'il voulait organiser un référendum sur la démolition du bâtiment, pour que la population décide⁹⁸. Le rachat du Camp de la Transportation par la mairie est néanmoins bloqué par son propriétaire, Mr Tanon, membre du Conseil Municipal, qui en demande un prix élevé⁹⁹. Ces projets de démolition s'opposent aux projets de la DDE. Raymond Tarcy l'évoque implicitement:

« Parfois, la DDE ne voulait pas. Et parfois ce qu'elle voulait, la mairie ne voulait pas. C'était délicat. »¹⁰⁰

La DDE souhaite en effet, au contraire, réhabiliter le Camp de la Transportation. L'étude du GRAP commandée en 1980 par la DDE est suivie en 1982 d'une étude et d'un projet d'aménagement de l'Agence Départementale d'urbanisme et d'Aménagement de la Guyane¹⁰¹. L'aménagement du Camp et des berges est envisagé de manière globale : il s'agit d'en faire un seul et même quartier, comme le montre le plan d'aménagement élaboré par l'ADUAG en 1982. Il prévoit d'abattre une partie du mur du Camp pour relier l'intérieur du Camp aux berges.

b) La rénovation du patrimoine et l'éradication des bidonvilles par Léon Bertrand

Ces projets de revalorisation du Camp de la Transportation et du centre-ville sont accélérés à partir de l'arrivée du nouveau Directeur Départemental de l'Équipement, Jacques

⁹⁷ COQUET Marine, *Vivre à Saint-Laurent du Maroni, capitale du bagne au statut unique, 1938-1949*, Mémoire de Master II, 2010, EHESS, Paris

⁹⁸ Raymond Tarcy, 16 mars 2012

⁹⁹ Raymond Tarcy, 16 mars 2012

¹⁰⁰ Raymond Tarcy, 16 mars 2012

¹⁰¹ Archives nationales Fontainebleau, CAC 19980440/23, Opérations RHI en Guyane : Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Direction Départementale de l'Équipement de la Guyane, Commune de Saint-Laurent, *Aménagement du Camp de la Transportation*, 1 avril 1982, ADUAG Agence Départementale d'urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, 31 p.

Maurice, en février 1982¹⁰², et de l'élection de Léon Bertrand à la mairie en 1983. Ce dernier se réapproprie le projet de la DDE de revalorisation du centre-ville en lui donnant un sens nouveau: il s'agit de libérer les berges pour créer une ouverture sur le fleuve. Pour lui, le débat sur le Camp de la Transportation devient une ressource politique dans la campagne contre Raymond Tarcy, ainsi qu'une ressource symbolique pour la valorisation de la commune à l'extérieur et le développement du tourisme. A partir du moment où il est élu, Léon Bertrand fait de la réhabilitation du Camp de la Transportation un projet moteur, contre l'avis de nombreux proches, dont son père. Il rencontre des fonctionnaires métropolitains qui lui font comprendre qu'il a là « quelque chose d'extraordinaire »¹⁰³.

Le jeune maire mène à son terme la procédure d'expropriation du Camp prévue par la loi Vivien. Grâce au soutien du nouveau Directeur Départemental de l'Équipement, Jacques Maurice, il promeut le développement de sa ville à travers ses projets sur le Camp de la Transportation. Il arrive à démontrer à ses administrés l'efficacité de sa stratégie, lorsqu'en 1993, la municipalité accueille la réunion des Saint-Laurent de France : deux avions entiers sont venus directement de métropole à Saint-Laurent du Maroni, où ils sont accueillis par un spectacle Son et Lumière au Camp de la Transportation.

« Et c'est la première fois que les gens de Saint-Laurent même entraient dans le Camp pour voir ça. Et pour moi, c'est ce jour-là, que tout le monde a pu dire, mince, on a quelque chose, là, ça peut nous être utile, et caetera. »¹⁰⁴

La « valeur patrimoniale » du Camp semble reposer sur son utilité présente pour l'image de la commune. Ainsi, dès 1984, la municipalité cherche à trouver un promoteur pour transformer le camp en hôtel¹⁰⁵. Ces premiers projets prévoient une place pour un musée du baigne, mais aussi la destruction d'une grande partie des bâtiments pour construire des infrastructures touristiques¹⁰⁶. Léon Bertrand et Jacques Maurice envisagent de créer un centre du Club Méditerranée au Camp, comme le raconte Jacques Maurice :

« Mais c'est vrai qu'on avait fait un superbe projet au baigne, il y a plus de 15 ans, avec... il se trouvait que j'étais relativement copain avec Trigano, enfin disons que je le connaissais bien. L'ancien patron du Club Méditerranée. Gilbert Trigano. (...) Mais comme en Guyane, c'était pas du Sand, Sun, Sea, c'était plutôt 4 F : Faune, Flore, Fleuve, Forêt. C'est-à-dire une clientèle qui n'était pas balnéaire, mais une clientèle connaissance du monde, type afri-catho,

¹⁰² Entretien avec Jacques Maurice du 16 mars 2012

¹⁰³ Entretien avec Léon Bertrand du 20 mars 2012

¹⁰⁴ Entretien avec Léon Bertrand du 20 mars 2012

¹⁰⁵ 20 septembre 1984 : note du chef de l'Arrondissement Urbanisme et Construction pour le DDE au préfet

¹⁰⁶ Archives Subdi DDE, la Charbonnière, Commission FAU 3 du 28 mars 1984

enfin... donc ça supposait de créer un produit, qui n'existait pas, dans lequel entre le patrimoine, bien entendu. (...) Et sur le Camp, on avait, avec Trigano, on avait monté un club Méditerranée, non pas Sun, Sand, Sea, mais un Club Méditerranée lieu de souvenir. C'est-à-dire on réaménageait la zone du baigne que l'on insérait davantage dans Saint-Laurent. C'est-à-dire, pareil, de l'extérieur vers le baigne, et du site pénitentiaire vers la ville. On gardait à peu près un tiers des bâtiments, enfin l'entrée, les trucs, en l'état, jusqu'à la guillotine, disons. Et après on réaménageait sur place une unité qui s'appelait les villas du club. A l'époque, (...) c'était une soixantaine de suites qui était prévue. Ca c'était le premier projet touristique sur lequel on avait réfléchi avec Léon. »¹⁰⁷

Dans ce discours, la commémoration du passé du baigne semble moins importante que la valorisation touristique du lieu.

Or, la démolition des quartiers marrons fait partie intégrante du projet de rénovation du centre-ville, comme le rappelle Jacques Maurice, alors Directeur Départemental de l'Équipement :

« Il y avait un bidonville, enfin, en gros, les maisons sur pilotis le long du fleuve, c'était un énorme merdier, et avec Léon [Bertrand], on pensait beaucoup au développement touristique de Saint-Laurent. En particulier, on était en cheville avec Trigano, pour faire le village culturel au Camp de la Transportation. On voulait en faire une station balnéaire, donc aussi un casino. »¹⁰⁸

Le processus de relégation spatiale des marrons a donc été idéologiquement couvert par la patrimonialisation du baigne, réapproprié par la municipalité créole. Le Camp a été classé monument historique en 1995, et est devenu la principale attraction touristique de la ville et le symbole de sa réussite.

¹⁰⁷ Jacques Maurice, 15 mars 2010

¹⁰⁸ Jacques Maurice, 16 mars 2012

B) L'effacement des traces du passé migratoire marron

Ces différentes politiques urbaines ont ainsi gommé du paysage urbain les traces matérielles témoignant de l'ancienneté de la présence des marrons dans la ville. Aujourd'hui concentrés dans des sites de relogement datant des années 1980 ou 1990, les marrons semblent ne s'être installés à Saint-Laurent qu'au lendemain de la guerre civile. Les formes urbaines appuient ainsi l'équivalence faite entre marrons et réfugiés étrangers, dont la présence sur le territoire serait envahissante et illégitime. Des quartiers des berges reflétant non seulement la complexité de l'organisation clanique des marrons, mais aussi leur lien historique avec le commerce fluvial et le développement de la ville, il ne reste que des bases des pilotis, visibles à marée basse. Vincent Veschambre rappelle la dimension symbolique forte des démolitions :

« Démolir, c'est effacer des *traces*, ayant parfois le statut de *patrimoine*, qui pourraient renvoyer à la mémoire de certains événements, de certaines activités, de certaines populations ; démolir c'est effacer des *marques* correspondant à la signature de certains pouvoirs, de certains groupes sociaux, qui participent à leur identification et à l'identification de l'espace concerné. Démolir c'est donc supprimer des signes qui pourraient permettre une construction mémorielle, une identification, une revendication d'appropriation de l'espace. Et cela, quelle que soit l'intention du « démolisseur ». »¹¹⁰

Les années 1980 ont constitué un tournant en ce qui concerne la présence des marrons dans la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Tandis qu'un sentiment d'appartenance pan-marron proprement urbain prit de l'ampleur dans les quartiers, différentes catégorisations des marrons par les autorités ont eu pour effet de rendre illégitime leur présence en centre-ville. Ces désignations ont eu des effets en termes spatiaux, puisqu'ils ont orienté la démolition des quartiers des berges du Maroni et la relégation des habitants marrons autorisés à séjourner sur le territoire en périphérie, soit dans des camps de réfugiés, soit dans des quartiers de logement social. A Saint-Laurent du Maroni, même si cela n'a jamais été affiché en tant que tel comme objectif par les décideurs, les politiques urbaines menées à destination des marrons ont donc abouti à rendre invisible leur patrimoine en ville.

En 1993, l'écrivain martiniquais Patrick Chamoiseau visite le Camp de la Transportation de Saint-Laurent du Maroni. Pour le célèbre défenseur de la créolité, ces vestiges du bagne constituent l'archétype des « Trace-mémoires ». Ce terme désigne des espaces oubliés par l'Histoire et par la « Mémoire-une », qui témoignent des « histoires dominées » et des

¹¹⁰ VESCHAMBRE, op cit, p. 174

« mémoires écrasées »¹¹¹ Parmi ces histoires oubliées, Patrick Chamoiseau évoque celles de l’esclavage, du marronnage et du bagne. Dans le recueil photographique qu’il publie avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il invite ainsi le lecteur à ressentir la souffrance des anciens forçats à travers les traces matérielles du bagne. A l’époque de sa visite, le Camp de la Transportation était occupé par des migrants. L’auteur consacre un court paragraphe à ces « sans-abris » qui « squattent », sans s’y intéresser plus avant. Les photographies du recueil donnent à voir le Camp désert : le seul signe d’occupation humaine est une poule qui se faufile dans une case du Camp. Ces migrants étaient en réalité des descendants d’esclaves marrons ayant fui les plantations du Surinam, venus s’installer à Saint-Laurent du Maroni. Toutefois, ils n’intéressent pas l’écrivain créole. Dans la seconde édition de son texte en 2011, le paragraphe sur ces occupants a disparu¹¹². Entretemps, le Camp a été entièrement rénové. Ces publications semblent effacer les cinquante ans d’occupation du lieu après le départ des bagnards, par des migrants d’abord créoles, puis marrons. Une telle lecture de ce monument a été rendue possible par les différentes politiques urbaines menées par la commune depuis les années 1980. En parallèle de la patrimonialisation du Camp de la Transportation, les traces de la présence des marrons en centre-ville ont progressivement été effacées du paysage urbain.

Vue des berges « libérées ». Photographie personnelle, 2011



¹¹¹ CHAMOISEAU Patrick, *Guyane : traces-mémoires du bagne*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1994. Photographies de Rodolphe Hammadi

¹¹² CHAMOISEAU Patrick, LAGUARIGUE Jean-Luc (de), *Le bagne : Traces-mémoires du bagne*, Gang, Ivry-Sur-Seine, 2011

Archives consultées

Fonds principaux :

Archives de la subdivision de la DDE de Saint-Laurent du Maroni (Subdi. DDE), non classées

Archives communales de Saint-Laurent du Maroni (AC), partiellement classées

- Série T Urbanisme

Archives de la sous-préfecture, Non Classées

Fonds complémentaires :

Archives nationales Fontainebleau (CAC)

- CAC 19980440/23, Opérations RHI en Guyane : Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Direction Départementale de l'Équipement de la Guyane
- CAC Fontainebleau, 19980006-128, Archives Dom-Tom ; Direction des affaires politiques, administratives et financières ; Sous-direction des affaires politiques
-

Centres de documentation

Centre de documentation de l'Urbanisme (CDU), La Défense

La Documentation Française, Paris

Sigles utilisés

ADUAG : Agence Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, puis

ARUAG, Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, et aujourd'hui

AUDeG : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

FAU : Fonds d'Aménagement Urbain

FSU : Fonds Social Urbain (remplace le FAU en 1984)

GRAP : Groupe de Recherche en Aménagement et Programmation (cabinet privé)

LTS : Logements Très Sociaux

PPDS : Personnes Provisoirement Déplacées du Surinam

POS : Plan d'Occupation des Sols

RHI : Résorption de l'Habitat Insalubre

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

Bibliographie

1) Patrimonialisation et rénovation urbaine

BERGEL Pierre, *Quand la ville se refait. Renouvellement urbain et grandes emprises foncières. Etudes de cas en France métropolitaine et dans deux agglomérations de province : Caen et Angers.* thèse à l'université de Caen, dirigée par Robert HERIN, 2002

BOUILLON F., 2009, *Les mondes du squat. Anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF, 244 p.

BOURDIN Alain « Patrimoine et demande sociale ». In NEYRET R. (Eds.) *Le patrimoine atout du développement*, Presses Universitaires de Lyon, 1992

CAVAILLÉ Fabienne, 1999. – *L'expérience de l'expropriation*, Paris, ADEF, 222 p.

GRILLO Oscar, LACARRIEU Monica, 1999, San Telmo : une illusion urbaine à vendre ?, dans MONNET J. (dir), *Ville et pouvoir en Amérique, les formes de l'autorité*, Paris, L'Harmattan, p.153-176

JEUDY Henri-Pierre, *La machinerie patrimoniale*, 2001, p.30

MELE Patrice, 2003, Réinvestir les espaces centraux des villes mexicaines, dans BIDOUCZACHARIASEN C (dir), *Retours en ville. Des processus de "gentrification" urbaine aux politiques de "revitalisation" des centres*, Paris, Descartes et Cie, 2003, p. 205-240

PINCON Michel, PINCOT-CHARLOT Monique, « Le patrimoine habité », dans SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J.C. (dir), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 319-322

SEMMOUD Nora, « Valorisation patrimoniale et changement social : un pléonasme ? » in GRAVARI-BARBAS Maria (dir) *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Rennes, PUR, 618 pages, 2005

TOMAS, François, Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain, *Géocarrefour* vol 79, 3/2004

VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, p.179

2) Politiques urbaines, immigration et ethnicité

ARAB Chadia, 2008, La circulation migratoire : une notion pour penser les migrations internationales, *e-migrinter* n°1, p. 20-25, http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200801/emigrinter2008_01_20.pdf

BACKOUCHE Isabelle, RIPOLL Fabrice, TISSOT Sylvie et VESCHAMBRE Vincent, *La dimension spatiale des inégalités, Regards croisés des sciences sociales*, PUR, Rennes, 2011

BACKOUCHE Isabelle « Rénover un quartier parisien sous Vichy. 'Un Paris expérimental plus qu'une rêverie sur Paris' », *Genèses*, n° 73, décembre 2008, pp. 115-143.

BAUMAN Zygmunt, *Globalization: The Human Consequences*, Columbia University Press, New York, 1998, 136 p.

BERNADOT Marc, Chronique d'une institution : la "sonacotra" (1956-1976), In *Sociétés contemporaines* N°33, 1999. Immigration et politiques de l'habitat, p. 39-58

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Des bidonvilles à la ville, Migrants des trente glorieuses et résorptions en région parisienne*, Habilitation à diriger des recherches, Paris 1, sous la direction d'Annie Fourcaut, 2008

BONNEVILLE Marc, 2004, Les ambiguïtés du renouvellement urbain en France, *Annales de la recherche urbaine*, n°97

BOUMAZA, Nadir (Dir.), *Relations interethniques dans l'habitat et dans la ville : agir contre la discrimination, promouvoir les cultures résidentielles*, L'Harmattan, Paris, 2003, 466 p.

CARMICHAEL Stokely et HAMILTON Charles (trad. Odile Pidoux), *Le Black Power. Pour une politique de libération aux Etats-Unis*, Éditions Payot & Rivages, Paris, 2009, 240 p. (1967)

COING Henri Coing et TOPALOV Christian, « Crise, urgence et mémoire : où sont les vraies ruptures ? », in ASCHER François (dir.), *Le Logement en questions : l'habitat dans les années quatre vingt- dix : continuité et ruptures*, Éd. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 1995, p. 261-291.

DAVID Cédric, La résorption des bidonvilles de Saint-Denis, Politique urbaine et redéfinition de la place des immigrants dans la ville (années 1960-1970), *Histoire urbaine* 2001/1, n°27

DE BARROS Françoise, « Des « Français musulmans d'Algérie » aux « immigrés » » L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970), *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 no 159, p. 26-53

GOTMAN Anne (dir), *Ville et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, MSH, Paris, 2004, 492 p.

HOFFMANN, Odile, BARBARY Olivier, and CUNIN Elisabeth. 2004. "Cité, ethnicité: les configurations de l'ethnicité noire en ville ". In DUREAU F et al, *Villes et sociétés en mutation. Lectures croisées sur la Colombie*, Antropos 184-228.

HMED Choukri , « « Tenir ses hommes » » La gestion des étrangers « isolés » dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie, *Politix*, 2006/4 n° 76

JOHNSON Charles S, *The Negro in Chicago, A Study of Race Relations and a Race Riot*, University of Chicago Press, Chicago, 1922

KIRSZBAUM Thomas, Les immigrés dans les politiques de l'habitat. Variations locales sur le thème de la diversité, In *Sociétés contemporaines* N°33, 1999. Immigration et politiques de l'habitat, p. 87-110

LEGROS Olivier, VITALE Tommaso, Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités, *Géocarrefour* 86/1, 2011

LYONS Amelia H., Des bidonvilles aux HLM, Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie, in *Hommes et migrations* n°1264, novembre-décembre 2006

MAGRI Susanna, « Des "ouvriers" aux "citoyens modestes", naissance d'une catégorie : les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XXe siècle », *Genèses*, 5, septembre 1991, p. 35-53

MAHNIG Hans, La question de "l'intégration" ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse In *Sociétés contemporaines* N°33, 1999. Immigration et politiques de l'habitat, p. 15-38

MASCLET Olivier, « Du « bastion » au « ghetto » » Le communisme municipal en butte à l'immigration, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 no 159, p. 10-25

SIMON Patrick, La gestion politique des immigrés : la diversion par la réforme urbaine, In *Sociétés contemporaines* N°33, 1999. Immigration et politiques de l'habitat, p. 5-13

SPIRE Alexis, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 402 p.,

TANTER Annick, TOUBON Jean-Claude, Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation, In *Sociétés contemporaines* N°33, 1999. Immigration et politiques de l'habitat, p.59-86

TISSOT Sylvie et POUPEAU Franck, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 no 159,

TISSOT Sylvie, « Une « discrimination informelle » ? » Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 no 159, p. 54-69.

SALA PALA Valérie, Le racisme institutionnel dans les attributions de logement social, une comparaison franco-britannique, in *Hommes et migrations* n°1264, novembre-décembre 2006

SALA PALA Valérie, « Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel ? », *Regards sociologiques*, 39, 2010.

SCOTT James C., *Seeing like a State: how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven, London, Yale University Press, 1998

WIRTH Louis, *The Ghetto*, Transaction Publisher, Chicago, 1928

3) Expérimentations du logement social

LENOIR René, *Les exclus - Un Français sur dix*, Seuil, Paris, 1974, 180 pages.

PAQUOT Thierry, « Hassan Fathy, construire avec ou pour le peuple? », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 109 | 2009, 15-25.

Plan Construction, Ministère de l'Urbanisme et du Logement. Familles mobilisées. *Accession à la propriété du logement et notion d'effort des ménages*. Francis Godard et Paul Cuturello. Juillet 1980. Université de Nice, Laboratoire LATAPSES –Groupe d'Etude et de Recherche sur les Modes de vie. La Documentation Française, B 21 853

Plan Construction, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, MOLEY *L'innovation architecturale dans la production du logement social*, mai 1979, La documentation française, A 10075

4) Etude des sociétés des Guyanes

AMOKSI Martina, *De Marronvrouw in de stad, Een historische analyse van de gevolgen van de urbanisatie voor de Marronvrouwen in Suriname*, NINsee/Amrit, 2009, Amsterdam

BASTIDE Roger, *Les Amériques Noires*, (1967), L'Harmattan, Paris, 2000

BAJ-STROBEL Michèle, *Les gens de l'or, mémoire des orpailleurs créoles du Maroni*, Ibis Rouge Editions, Petit-Bourg, Guadeloupe, 1998

BELLARDIE Tristan, *Les relations entre Français et Bonis en Guyane Française, Processus de décolonisation et dépendance à travers le problème frontalier du Maroni, 1863-1893*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-Le Mirail, Septembre 1994

BILBY, Kenneth M., L'aluku: un créole surinamais en territoire français, in *Amerindia* n°26-27, 2001-2002,

BILBY, Kenneth, Les Boni et les communes un problème d'intégration, in *Equinoxe*, Cayenne, CEGER, juillet 1987, n° 24, p. 100-111.

BILBY, Kenneth M., *The Remaking of the Aluku: Culture, Politics and marron Ethnicity in French South America*, John Hopkins University, Baltimore, Maryland, 1990, 719 p.

CHALIFOUX, Jean-Jacques, Ethnicité, pouvoir et développement politique chez les amérindiens de la Guyane Française, in *Anthropologie et société*, Vol 16, n°3, 1992, p. 37 à 54

CHALIFOUX Jean-Jacques, *Chercher « Lavi » en Guyane Française, témoignages d'haitiens et d'haitiennes émigrés*, université Laval Québec, 1998, 181 p.

COLLOMB, Gérard, JOLIVET, Marie-José (dir.), *Histoire, identités et logiques ethniques: amérindiens, Créoles et Noirs marrons en Guyane*, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 2008,

COLLOMB, Gérard, TIOUKA, Félix, *Na'na Kali'na. Une histoire des Kali'na en Guyane*, Ibis Rouge Edition, Petit-Bourg, Guadeloupe, 2000

COLLOMB, Gérard, Du capitaine au chef coutumier, in *Ethnologie française*, 1998, 1999, vol. 29, n°4, pp. 549-557

COUDREAU Henri, *Chez nos indiens : quatre années de la Guyane Française*, Paris, Hachette, 1883

CREVAUX Jules, *Voyage dans l'Amérique du Sud (1887-1891)*, Paris, Hachette, 1893

DELPECH Bernard, Les Aluku de Guyane à un tournant : de l'économie de subsistance à une société de consommation, in *Revue Cahiers d'Outre-Mer*, 46 (182), avril-juin 1993, p.175-192.

GROOT (de) S.W. [1977], *From isolation towards integration: the Surinam maroons and their colonial rulers*, The Hague, Martinus Nijhoff.

GROOT Silvia W.De, *Agents of their own emancipation, Topics in the History of Surinam Maroons*, © De Groot, Amsterdam, 2009

HERKOVITS Frances S, HERKOVITS Melville J; *Rebel destiny; among the bush Negroes of Dutch Guiana*, New York, London, Whittlesey House, McGraw-Hill Book Co., 1934.

HOOGBERGEN Wim, *The Boni Maroon Wars in Suriname*, EJ Brill, Leiden, Netherlands, 1990

HURAUULT Jean, *Etude sur la vie sociale et religieuse des Noirs réfugiés Boni de la Guyane Française*, Paris, 1958, 349 p.

HURAUULT Jean, *Etude démographique des populations de la Guyane Française*, Avril 1959

HURAUULT, Jean, *Africains de Guyane. La vie matérielle et l'art des Noirs Réfugiés de Guyane*, Editions Mouton, La Haye- - Paris, 1965

HURAUULT, Jean, *Les Indiens du littoral de la Guyane Française. Galibi et Arawak*, in *Cahiers d'Outre-Mer*, tome XVI, 1963, p. 145 à 183

HURAUULT (Jean-Marcel), *Les Indiens Wayana de la Guyane française : structure sociale et coutume familiale*, Paris, Orstom, 1968

HURAUULT Jean-Marcel, *Français et Indiens en Guyane (1604-1972)*, Guyane Presse diffusion, Cayenne, 1972

HURAUULT Jean-Marcel, ORRU Jean-François, « Quarante ans de mobilité chez les Alukus de Guyane », in *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui, Région Caraïbes : Guyanes, Belizes*, vol. 4, Grenand (Pierre) Éd., Bruxelles, APFT, 2000, p. 351-396. [IRD]

JOLIVET Marie-José, *La Question Créole : essai de sociologie sur la Guyane française*, Collection Mémoires n°96, ORSTOM, Paris, 1982

JOLIVET Marie-José, Des « libérables » aux « étrangers » : mémoire et histoire créoles à Mana, in COLLOMB, Gérard, JOLIVET, Marie-José (dir.), *Histoire, identités et logiques ethniques: amérindiens, Créoles et Noirs marrons en Guyane*, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 2008, p. 30

KAPPLER A. *Zes jaren in Suriname. Schetsen en tafereelen uit het maatschappelijke en militaireleven in deze kolonie*. W.F. Dannenfelser, Utrecht 1854

LEGLISE, Isabelle, MIGGE, Bettina, Contacts de langues issus de mobilités dans un espace plurilingue: approches croisées à St Laurent du Maroni (Guyane Française), in VAN DEN AVENNE, C. in *Pratiques et représentations des contacts de langues dans des contextes de mobilité*, L'Harmattan, Paris, 2003

LEGLISE Isabelle, MIGGE Bettina., Le "taki-taki", une langue parlée en Guyane ? : fantômes et réalités sociolinguistiques, LEGLISE Isabelle (ed.), MIGGE Bettina (ed.), CERQUIGLINI. (préf.). *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane : regards croisés*, Paris : IRD, 2007, p. 133-157.

MARTRES JP et LARRIEU J., *Coutumes et droit en Guyane*, Paris, Ed. Economica, 1993

MOOMOU Jean, *Le monde des marrons du Maroni en Guyane (1772-1860). La naissance d'un peuple, les Bonis*, Ibis Rouge, Guyane, 2004

MOOMOU Jean, *Les Bonis à l'âge de l'or et du grand « takari » (1860-1969) : temps de crises, temps d'espoir*. Thèse de doctorat dirigée par Bernard Vincent et Myriam Cottias, EHESS, 2009

MOOMOU Jean, Les Bushinengue en Guyane : entre rejet et intégration de la fin du XVIII^e siècle aux dernières années du XX^e siècle, in Serge Mam Lam Fouck (dir), *Comprendre la Guyane d'aujourd'hui. Un département français dans la région des Guyanes*, Editions Ibis Rouge, Guyane, 2007, p. 51-82.

PARRIS J-Y., *Une controverse politique: l'interrogatoire posthume chez les Marrons ndjuka (Surinam, Guyane)*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2002

PERRET Jacques, *Roucou*, Gallimard, Folio, 1984

PETOT Jean, *Histoire contemporaine de l'Or de Guyane (de 1947 à nos jours)*, L'Harmattan, Paris, 1993

PIANTONI, Frédéric, *Histoire et mémoire des immigrations en régions et dans les départements d'outre-mer*. Lot 25: Guyane française. Rapport final de recherche, ACSé, 2008

PIANTONI Frédéric, *L'enjeu migratoire en Guyane française. Une géographie politique*, Ibis Rouge Editions, Matoury, 2009

PIANTONI, Frédéric, Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 18 n°2, 2002

PRICE & PRICE, Richard and Sally, *Les marrons*, Vents d'Ailleurs, Cayenne, 2003

PRICE Richard, *Les premiers temps: la conception de l'histoire des marrons saramaka*, Seuil, 279 pages

RENAULT-LESCURE, Odile, GOURY, Laurence, *Langues de Guyane*, 2009

THODEN VAN VELZEN H.U.E. et WETERING VAN W. [1988], *The Great Father and the Danger. Religious cuits, material forces and collective fantasies in the world of the Surinamese Maroons*, Leiden, Koninklijk voor Taal-, Land-en Volkenkunde.

THODEN VAN VELZEN, H.U.E., *Een koloniaal drama : De grote staking van de marron vrachtvaarders, 1921*. Amsterdam : Rozenberg, 2003.

TOULEMONDE-NIAUSSAT Myriam, *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas-Maroni*, Thèse sous la direction de Guy Belloncle, Université François Rabelais de Tours, février 1993

VERNON, Diane, "Choses de la forêt". Identité et thérapie chez les Noirs marrons Ndjuka du Surinam, in JOLIVET, Marie-José, REY-HULMAN, Diana (dir.), *Jeux d'Identités. Etudes comparatives à partir de la Caraïbe*, L'Harmattan, Paris, 1993, P. 261-281

VERNON, Diane, "Femme qui cuisine" - "Homme à fusil": perspectives du mariage marron, p. 22-30

VERNON, Diane, *Les représentations du corps chez les Noirs marrons Ndjuka du Surinam et de la Guyane française*, ORSTOM, Paris, 1992

5) Etudes sur Saint-Laurent du Maroni

CHAMOISEAU Patrick, *Guyane : traces-mémoires du bagne*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1994. Photographies de Rodolphe Hammadi

CHAMOISEAU Patrick, LAGUARIGUE Jean-Luc (de), *Le bagne : Traces-mémoires du bagne*, Gang, Ivry-Sur-Seine, 2011

COQUET Marine, *Vivre à Saint-Laurent du Maroni, capitale du bagne au statut unique, 1938-1949*, Mémoire de Master II, 2010, EHESS, Paris

GUYON Stéphanie, *Coutume et mobilisation. L'entrée en politique d'un village amérindien de Guyane*, DEA de sciences sociales ENS/EHESS, sous la direction de Frédérique Matonti, Septembre 2003

GUYON Stéphanie, *Du gouvernement colonial à la politique racialisée. Sociologie historique de la formation d'un espace politique local (1949-2008). St-Laurent du Maroni, Guyane*, Thèse pour le doctorat en sciences politiques, Paris I, 2010

HO-CHOUNG-TEN, Jean-Pierre, Immigration et développement économique: l'expérience du B.I.P.I.G. à Saint-Jean (1949-1959), in *Equinoxe, Revue Guyanaise d'Histoire et de Géographie*, n° 12 jan-fevrier-mars 1980, p. 48 à 53

BELROSE-HUYGUES, Vincent, Saint-Laurent du Maroni, in *Histoire des communes Antilles-Guyane*, collection dirigée par JA Merlande, 6 Vol., Presplay, 1986

MALLE Marie-Pascale, *Saint-Laurent du Maroni, Commune pénitentiaire*, Inventaire général, ADAGP, 2e édition, 2009, Cayenne

MAGNAN Georges, Saint-Laurent du Maroni, in *Histoire des communes Antilles-Guyane*, collection dirigée par JA Merlande, Presplay, 1986, 6 Vol., p. 50 à 68

Ministère de l'équipement, du logement et de l'aménagement du territoire et des transports. Des infrastructures et des abris pour les réfugiés, in *Equipement Magazine*, Hors série: L'équipement dans les DOM, juin 1992, p. 47

PARRIS Jean-Yves, *Rapport de mission : Saint-Laurent du Maroni*, Mission du Patrimoine Ethnologique, septembre 1996

REGINENSI, *Vouloir la ville : du « business » à la citoyenneté en Guyane Française*, Editions de l'Espérou, Les presses littéraires, Ecole d'Architecture Languedoc Roussillon, 1996

VIZY, Marc, Le dernier commandant du cercle? Témoignage: sous-préfet à Saint-Laurent du Maroni, in *Revue Française d'Administration publique*, Ecole nationale d'administration, 2002/1 n° 101, p. 111 à 114

6) Histoire de la guerre civile du Surinam

ANOUILH Dominique, *La France, la Guyane et la guérilla : Implications de la crise surinamaïse en Guyane française* (Sources et travaux d'histoire immédiate), Université de Toulouse II, 1995

BOURGAREL Sophie, Migrations sur le Maroni : Les réfugiés surinamiens en Guyane, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 5, n° 21, 1989, p. 145-153.

BOURGAREL Sophie, Migration sur le Maroni : le cas des réfugiés surinamiens en Guyane, Mémoire de maîtrise de géographie présenté en septembre 1988 à l'université de Montpellier III.

CASIMIR Valérie, MOOMOU Jean, La guerre civile du Suriname 1986-1990 : Les nouvelles données de l'axe fluvial Maroni, *Revue Guaiàna*, numéro spécial Surinam, Guyane, 2010, p. 16-20.

MacKAY Fergus (red.), *Moiwana zoekt Gerechtigheid*, Kit Publisher, Amsterdam, 2006

POLIME Thomas, THODEN VAN VELZEN H.U.E, *Vluchtelingen, Opstandelingen en andere Bosnegers van Oost-Suriname, 1986-1988*, Institut voor Culturele Anthropologie, Utrecht, 1988

VRIES de, Helen, *Suriname na de Binnenlandse oorlog*, Kit Publisher, Amsterdam, 2005

THODEN VAN VELZEN, H.U.E, VAN WETERING, W.; *In the Shadow of the Oracle, Religion as Politics in a Suriname Maroon Society*, Waweland Press, 2004

7) Urbanisme et architectures de Guyanes

Architectures et cultures, *C. de la recherche architecturale*, n° 27-28, 1er trim.1992, 237 p., photo. L'habitat marron de Guyane française.

Habitat (l') social et la résorption de l'habitat insalubre en Guyane. Cayenne, GEP. 1976, 11 p., PL.

Politique (la) du logement social, *Dossiers de l'outre-mer*, n° 78-79, 2ème trim. 1985, p. 135-194, carte, PL., fig., tabl.

Autoconstruction (l') : une solution pour résorber l'habitat insalubre, une réponse adaptée : la Guyane, une méthode, des réalisations. HABITAT'DOM, n° 2, oct. 1986, 16 p., photo.

Revue TPE, Logement (le) dans les Dom. *TPE*, n° 86, juill.-août 1987, p. 5-26, fig., photo.

AUBURTIN Rémi, *De Cayenne à Kourou, singularité des villes françaises de Guyane. Entre habitat d'ordonnance et habitat auto-construit, la question du logement*. Thèse de géographie

(Urbanisme), Université Paris III, IHEAL, sous la direction d'Anne Bride Collin-Delavaud, avril 2006

BARCELO Jean-Yves, Les populations descendantes des « marrons » de Saint-Laurent du Maroni : Opération de relogement en auto-construction. in *Les dossiers de l'Outre-Mer*, n° 81, p. 82 à 87

BENZAGLOU Marie, *L'éclairage des DOM sur la mise en œuvre du droit au logement en France : l'exemple du logement évolutif social*, consulté en ligne le 01/06/2010 sur http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05/article.php3?id_article=15

BERTHELOT Jack, GAUME Martine, *Kaz Antiyé. Jan Moun ka rété*, Editions Perspectives créoles, 2002.

BERTILE Wilfrid, *Le logement dans les départements d'outre-mer. Rapport au Premier Ministre*. La Documentation française, 1985, 408 p.

DE PANISSE H., La naissance et le développement de l'habitat social dans les DOM, *Les dossiers de l'outre-mer*, n° 81, 1985, p. 135-142.

ERNY (Pierre) dir., *Cultures et habitats. Douze contributions à une ethnologie de la maison*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 43-59. Avec Aubert (Carol), « L'habitat des Bushi- Nenge Boni du Maroni en Guyane française » et Maurel (D.), Navet (E.), « L'habitat des Indiens Emérillon de Guyane française comme expression d'un mode d'être et de penser »,

FATHY Hassan, *Architecture for the Poor. An Experiment in Rural Egypt*, University of Chicago Press, 1973

GALLIBOUR Eric, *L'accès à l'habitat, le cas des immigrés haitiens en Guyane Française*, Programme PIR Villes, Rapport intermédiaire, mars 1995, 114 p.

GALLIBOUR, Eric, REGINENSI, Catherine, "Revoir la ville, Aménagement, Développement économique et implication des populations" Séminaire de réflexion sur la politique de la ville et de l'habitat dans les D.O.M. Rencontre en Guyane Française entre professionnels et chercheurs. Bilan de la première session. 3, 4, et 5 juin 1998. Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni. , APARESS-Guyane (Association Pour l'Action et la Recherche en Sciences Sociales en Guyane), Nov. 1998, 99 p.

GEHIN Claude, PAULAIS Thierry, *Résorption (La) de l'habitat insalubre en outre-mer*, Paris, CDC, 2000, 115 p., tabl., bibliogr., index (Cahiers de la politique urbaine, mars 2000, n° 4)

GORGEON Catherine, *Gestion urbanistique d'une immigration : le cas de l'île de Cayenne*, Thèse de 3^e cycle sous la direction de Pr. J. Benoist, Université d'Aix-Marseille III, juin 1985, 400 p.

HUBLIN Anne *Habitats spontanés dans la caraïbe française, vol. 0 :problématique, synthèse. Vol. 1 : architecture et anthropologie de l'habitat : concepts, méthodes. Vol. II : la prolétarianisation de l'habitat des Noirs marrons de Guyane française. III : quartiers spontanés aux Antilles*. Paris, école d'architecture Paris-Villemin, 1990, 3 vol., 51+73+ 177 p., cartes et plans, photo. (Rapp. Final de recherche 1986-1989. Contrat n° 89.01.202 avec le B.R.A.)

HUBLIN Anne, *Cycles migratoires et habitats spontanés dans la caraïbe. Concepts, méthode, terrain, enseignement*. Paris, Bra, 1988, 196 p., plans, ill.

HUBLIN Anne, *Cycles migratoires et habitats spontanés dans la caraïbe*, Rapport de recherche 1988. Paris, Bra, 1989, 76 p., plans.

HUBLIN Anne, *Prolétarianisation (la) de l'habitat des Noirs marrons de Guyane française*. Paris, école d'architecture Paris-Villemin, 1987, 113p. multigr., schémas, (Rapp. Intermédiaire. Premiers résultats de l'étude, vol. I, progr. 1986. Contrat n° 86.01248 avec le B.R.A.)

HUBLIN Anne Marges urbaines et minorités ethniques. L'habitat marron de Guyane française, *C. de la recherche architecturale*, n° 27-28, 1er trim. 1992, p. 183-196 (Architectures et cultures)

HUBLIN, Anne, *Ville marronne et cultures coutumières. Morphologie d'établissements marrons en Guyane française*. Mémoire de synthèse Vol II, Habilitation à Diriger les Recherches sous la direction du Professeur Anne Bride Collin Delavaud, IHEAL, Paris III, 2002

HUBLIN Anne, *Rapport final de recherche 1986-1989. Habitats spontanés dans la Caraïbe française (Vol. 2 : La prolétarianisation de l'habitat des Noirs marrons de Guyane Française)* Paris, MART, Melin, 1990, 177 p.

LECHIMY Serge, *L'habitat insalubre et indigne dans les départements et Régions d'Outre-Mer : un défi à relever*. Septembre 2009, 139 p.

LECHIMY, Serge, *De l'habitat précaire à la ville : l'exemple martiniquais*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 149 p

MALLE, Marie-Pascale, Les maisons des Noirs marrons de Guyane, In *InSitu* n°5, déc. 2004

MOREAU Jean-Michel, « L'habitat d'hier et d'aujourd'hui », *Les dossiers de l'outre-mer*, n° 78-79, 1985, p. 230-233.

TOUCOUERE Julie, *Synthèse bibliographique relative à l'insalubrité en Guyane*, Etablissement public d'Aménagement de la Guyane, 2011

VERREST Hebe. 2008. Working from home: urban livelihoods in low-income Surinamese and Trinidadian households. In R. Jaffe, ed. *The Caribbean city*. Kingston: Ian Randle. pp. 247-274.

8) Etudes d'urbanisme sur Saint-Laurent du Maroni

ADUAG, *Rapport de présentation du POS*, juin 1986

BARCELO Jean-Yves, *Politique de résorption des bidonvilles*, Cayenne, Direction départementale de l'équipement, 1986, 66 p., fig., photo.

CHATAIN, Bernard, CHEYSSAL, Léon Attila, *Villages insalubres à Saint-Laurent du Maroni*, DDE et ADUAG, Aout 81, 7 vol.

CHATAIN Bernard, CHEYSSAL Leon Attila, *Relogement des Bonis de la Roche bleue à Saint-Laurent-du-Maroni- opération de transplantation- camp de la transportation*, Paris, GRAP, 1981, 3 fasc., non Pag., tabl.

GAUTIER, Pascale, VINCENT, Joel, *Villages insalubres à Saint-Laurent du Maroni. Propositions*, DDE. Subdivision de Saint-Laurent du Maroni, Oct. 82

GOLOMER Jacques, Revue *TPE* n°86, juillet-août 1987, une solution pour l'habitat précaire en Guyane : l'autoconstruction encadrée, p.18-21

HUBLIN Anne, La réhabilitation historique du camp de Transportation à Saint-Laurent-du-Maroni : un projet social ?, *Les dossiers de l'outre-mer*, Bulletin d'information du CENADDOM, n_81, 1985, p. 88-94.

HUBLIN Anne, «*Les migrants ethniques à Saint Laurent du Maroni - Description statistique* », 232 p. , 1980-1981, Ministère de l'Urbanisme FAU / DDE de Guyane

HUBLIN Anne, «*Les migrants Boni, Djuka, Saramaka, Paramaka - Enquête sociologique et problématique d'aménagement* », 124 p. , 1980-1981, Ministère de l'Urbanisme FAU / DDE de Guyane

HUBLIN Anne, «*Dossier-Programme d'aménagement* » 96p. , 1980-1981, Ministère de l'Urbanisme FAU / DDE de Guyane

HUBLIN Anne, «*Le Camp de La Transportation à Saint Laurent du Maroni - Enquête sur les squatters de l'ancien bagne - Programme de conversion des bâtiments*», 142 p., 1980-1981, Ministère de l'Urbanisme FAU / DDE de Guyane

HUBLIN Anne, La réhabilitation historique du camp de Transportation à Saint-Laurent-du-Maroni : un projet social ?, *Les dossiers de l'outre-mer*, Bulletin d'information du CENADDOM, n°81, 1985, p. 88-94.

HUBLIN Anne, BONNET P., PUJOL S. *Villages insalubres à Saint-Laurent du Maroni, Paris, Groupes de Recherche en Aménagement et programmation*, 1981, 123p.

Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, Revue *Habitat Dom'*, n°2, octobre 1986, L'auto-construction : une solution pour résorber l'habitat insalubre. La Guyane : une méthode, des réalisations. CDU P 134/11